

Séance de l'après-midi du 25 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 25 septembre 2020 à 13 h
Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
Saguenay (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 25 SEPTEMBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD 3
 Mme CHANTAL GOUPIL 6
 M. PIERRE-LUC TREMBLAY 14
 Mme ANNIE LETENDRE 24
 M. JEAN PARADIS 28
 Mme ANNE-CÉLINE GUYON 31
 M. SIMON MCNICOLL 36
 Mme ALICE-ANNE SIMARD 39
 M. CLAUDE OUELLET 56
 M. MARCEL LAPOINTE 58
 Mme CATHIE BELLEY 69
 Mme LUCIE MASSÉ 79
 Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER 83

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. YVON LAPRISE 88
 M. PIERRE CHARBONNEAU 99
 Mme ISABELLE NADEAU 103
 M. GILLES SAINT-PIERRE 105
 M. JOSEPH SIMARD 106
 M. PIERRE-LUC BILODEAU 113
 M. COLIN PRATTE 116
 M. BENOÎT-ROBIN LESSARD 121
 M. PIERRE-LUC TREMBLAY 128
 Mme CAMILLE-AMÉLIE KOZIEJY 132

MOT DU PRÉSIDENT 137

SÉANCE SUSPENDUE AU 26 OCTOBRE 2020 À 19 H

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bienvenue à cette séance de l'audience publique sur le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec incorporée.

10 Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, ici en salle à Saguenay, en ligne sur notre site Web ou par téléphone au 1 800 463-4732 poste 6.

15 Je vous rappelle qu'une seule question par intervention est permise afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription sera possible, en fonction du nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, à raison de trois participants en salle pour un participant en ligne. La commission ajustera les règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

20 Les inscriptions seront donc séance par séance. Si vous n'avez pu à intervenir lors d'une séance, vous pourrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante.

25 Je vous rappelle également que si vous le souhaitez, il est toujours possible pour vous de nous soumettre des questions, par écrit, par l'intermédiaire du site Web de la commission. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site web du BAPE et la commission en prendra connaissance et les intégrera dans son propre questionnement, au besoin.

30 Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques pour ne pas perturber les échanges lors des séances et je vous en remercie.

Également, consigne importante, afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est

35 obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées. À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes, il en va de la santé de tous !

40 Je vous rappelle également que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à en faire part à notre coordonnatrice Mme Geneviève Grenier, qui est ici, à l'accueil. Vous pourrez le faire en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE.

45 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 1- Je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions.
- 2- Une question par intervention est permise et ce, sans sous questions.
- 50 3- Si le registre le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre.
- 4- Toutes les questions et réponses sont directement soumises au président de la commission
- 5- Aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

55 La commission a décidé d'orienter ses travaux de cette séance en fonction de certains thèmes. Depuis le début de la semaine nous fonctionnons comme ça. Nous avons déjà amorcé le volet enjeux économiques et sociaux, hier soir. Nous avons fait une séance spéciale, ce matin, sur transport maritime et faune aquatique. Et cet après-midi, nous avons prévu traiter des enjeux économiques et sociaux, tel qu'il avait été prévu.

60

Je vous rappelle que les personnes présentes à titre de personnes-ressources sont des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'Administration portuaire de Saguenay, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est en ligne, le ministère de la Sécurité publique, la MRC du Fjord qui est en ligne, Parcs Canada et Ville Saguenay.

65

70 Alors nous allons demander maintenant, à un premier intervenant de venir nous soumettre sa question, monsieur Benoît Robin-Lessard, s'il vous plaît.

75 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
M. BENOÎT-ROBIN LESSARD

LE PRÉSIDENT :

80 Bonjour, Monsieur.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

85 Bonjour, chers Commissaires, bonjour experts et expertes.

LE PRÉSIDENT :

90 Peut-être vous rapprochez du micro pour qu'on puisse bien vous comprendre, s'il vous plaît.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

95 Bonjour les experts et bonjour à l'initiateur. Donc, ma question est sur la navigation, encore une fois, mais en même temps elle est liée...

LE PRÉSIDENT :

...Vous allez devoir vous rapprochez, on vous entend très mal.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

100 Je vais essayer d'y aller succinctement. Donc, ce qu'on a compris cette semaine, dans les audiences publiques, lorsqu'on parle du Saguenay, on ne parle pas d'un chenal. On évalue le Saguenay en été comme si c'était l'été à l'année.

105 L'hiver, les navires devront circuler derrière un brise-glace, dans un chenal long et loin à l'intérieur des terres pour atteindre le terminal. Ce qui n'est pas recommandé, ce qui n'a pas été contesté par l'initiateur, ni par les experts, ce qui est considéré non recommandé par le SIGTTOU.

110 Ma question est la suivante à propos du chenal : À la hauteur du chenal, sous la ligne Micoua-Laurentides, lorsque la ligne est à pleine tension, en hiver, et qu'elle est distendue au maximum. Donc, il y a beaucoup de charges sur la ligne, la ligne est très basse.

À la hauteur du chenal, est-ce que le dégagement va respecter les distances d'approche en fonction de l'induction électromagnétique qui entoure le fil?

115 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Lessard, la question a été abordée, mais je vais permettre une réponse. Alors, Madame Fortin?

120 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de monsieur Lessard, évidemment ce sont des choses qui ont été analysées dans le cadre de notre étude d'impact. Faut retenir que c'est toujours le pire cas, donc dans une situation où la ligne serait au plus bas avec une situation de marées plus hautes, donc je vais laisser mon collègue monsieur Ménard répondre à cette question.

M. SYLVAIN MÉNARD :

130 Oui, en fait comme on a mentionné un peu plus tôt cette semaine, les dégagements sont les dégagements minimums garantis, donc ça prend en considération les pires conditions, les marées

hautes et aussi les effets de la glace qui pourrait s'accumuler sur les lignes. On a considéré qu'on avait une largeur de près de 2 000 mètres pour pouvoir traverser avec les hauteurs sécuritaires et les marges incluses.

135

LE PRÉSIDENT :

Je vous réfèrerai à la documentation afférente, à la séance antérieure qui portait sur le transport maritime. Je crois que c'est même en tout début de séance que ces éléments-là ont été abordés. La documentation est disponible sur le site Internet de la commission, et vous pourrez consulter l'ensemble des réponses qui ont été données dans le cadre de l'enjeu concernant le dégagement et la circulation des bateaux, des méthaniers, sous les lignes de haute tension qui traversent le Saguenay.

140

145

Alors, je vous remercie de votre intervention, Monsieur.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

Est-ce que je pourrais juste ajouter quelque chose?

150

LE PRÉSIDENT :

Succinctement, s'il vous plaît.

155

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

Oui. Le panneau d'information touristique qui est à l'enceinte de Tabatière, nous dit que cette ligne-là, au centre du Saguenay, est à une distance entre 30 et 60 mètres du Saguenay. Je pense qu'il y a une différence avec les 2 000 mètres qu'on vient de nous nommer.

160

LE PRÉSIDENT :

Merci de ce commentaire. Merci pour votre intervention. Alors, j'inviterais maintenant Chantal Goupil, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

165

Mme CHANTAL GOUPIL

LE PRÉSIDENT :

170

Alors bonjour, Madame Goupil, vous avez pris la mauvaise table, parce qu'on a un problème de son.

175

Alors s'il vous plaît, fermez le micro, devant vous, puis s'il vous plaît vous déplacez, ça va être peut-être moins agaçant. Alors nous vous écoutons.

Mme CHANTAL GOUPIL :

180

Bonjour. C'est peut-être plus sur le terme varia que ma question va porter. Je m'intéresse aux impacts cumulatifs des projets dans la zone industrialo-portuaire, puis aussi aux impacts sur les milieux écologiques et humains.

185

Le BAPE, le rapport 350 en novembre 2019 sur la desserte de gaz de la zone industrialo-portuaire, avait suggéré à la Ville de Saguenay, puis à Port Saguenay de créer un comité de planification et de vigilance qui serait inspiré du comité de suivis que le MERN connaît ou suggère.

190

Ce comité-là pourrait intégrer des citoyens intéressés, puis des organismes intéressés. Pendant les séances, on a entendu plusieurs comités qui existaient, comme le comité bon voisinage de Port Saguenay ou le comité de gestion et d'analyse des risques par Ville de Saguenay.

195

Mais, aucun de ces comités-là n'aborder vraiment les impacts sur le milieu écologique ou humain ou des impacts cumulatifs et n'intègrent des citoyens et des organismes. Fait que je voudrais savoir est-ce que c'est dans les cartons, est-ce que ça va se réaliser ce projet-là, parce que ça pourrait aborder, aussi, GNL.

LE PRÉSIDENT :

200 Oui. Alors, vous comprendrez qu'on parle d'un projet qui a fait l'objet d'une audience publique, antérieure, avec des enjeux complètement différents.

205 Je peux vous confirmer que la commission a pris connaissance du rapport et de beaucoup d'autres rapports du Bureau d'audiences publiques qui portent sur les enjeux que soulève le projet GNL.

Alors, on ne peut pas, comme je le dis toujours, on ne peut pas présumer de la teneur de la conclusion de la commission, quant à ces enjeux-là, mais c'est évident qu'on a pris connaissance de cela.

210 Ce que je pourrais vous dire, on pourra peut-être demander dans quelles mesures ça pourrait être envisageable pour ce qui est du projet GNL.

215 Et je comprends que le comité, en quelque sorte, lui, il s'attarderait beaucoup plus aux questions de transport qu'à la question d'effet cumulatif et d'impact faunique. C'est bien ce que je comprends?

Mme CHANTAL GOUPIL :

Ça disait les impacts sur les milieux écologiques, humains et des impacts cumulatifs.

LE PRÉSIDENT :

220 D'accord. Alors, Madame Fortin, éventuellement s'il y avait création de ce comité, en supposant, peut-être, qu'il y ait d'autres projets qui se réaliseraient puis qu'ils auraient à peu près les mêmes contraintes en termes de transport maritime. Est-ce que vous envisageriez, éventuellement, d'y
225 participer?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

230 Absolument, Monsieur le président. Comme on l'a mentionné à l'intérieur de notre Charte
d'engagements des mammifères marins, un des piliers de cette charte-là qui fait référence à la
concertation.

235 Donc oui, tout à fait, nous serions ouverts, mêmes que nous encourageons, aussi, la
concertation des utilisateurs pour favoriser les meilleures pratiques qui soient.

LE PRÉSIDENT :

240 Alors, pour l'Administration portuaire de Saguenay pour ce qui est des suivis éventuels sur le
projet BlackRock et le rapport du Bureau des audiences publiques?

M. CARL LABERGE :

245 Effectivement, nous, on a mis en place, madame l'a dit, cette année, un comité de bon voisinage
qui regroupe des gens qui sont des voisins du port, comme ça le dit, là. Dans lequel on parle surtout
d'aspect opérationnel vraiment relié au niveau des opérations actuelles de l'Administration
portuaire. Dans lequel, aussi, on va donner l'information sur certains projets qui sont à l'étude de
manière plus générale.

250 Vous comprenez qu'il n'y a pas d'opérations, encore, par rapport à ces projets-là. Actuellement,
de la façon dont on a vu se développer les projets, autant Métaux BlackRock que GNL ont mis en
place des comités préalable à l'implantation où il y a quand même certaines concertations
concernant le projet, mais sur des bases de projets individuels.

255 Éventuellement, quand il y aura implantation officielle d'un projet qu'on aura à vivre avec les
opérations portuaires, et ce projet-là en même temps, mais il devra y avoir éventuellement oui, une
coordination et pouvoir solliciter les mêmes intervenants, parce que c'est souvent les mêmes
intervenants qui sont appelés sur les comités pour ne pas multiplier les comités d'avoir quelque
chose qui est peut-être plus englobant pour pouvoir parler des différents enjeux, à cette table-là,
260 mais ça va venir dans un deuxième temps, là. Actuellement, il y a des structures qui sont en place
pour adresser les situations actuelles.

LE PRÉSIDENT :

265 Éventuellement, prendriez-vous la responsabilité de la conduite sur ce comité, à titre
d'administrateur portuaire considérant que, pour ce qui est des projets potentiels ils sont à peu près
tous dirigés vers le Port Saguenay

M. CARL LABERGE :

270 Actuellement, le comité de bon voisinage c'est nous qui le coordonnons, puis qui l'avons initié.

Éventuellement, puis je dirais probablement avec l'aide aussi de la Ville de Saguenay et/ou
Promotion Saguenay, étant donné qu'on est quand même ensemble dans le développement
industriel de la Ville, bien que ce soit nos propriétés, mais vu qu'on a des objectifs communs, là.

275 Donc, on devrait effectivement coordonner un comité dans ce sens-là, dans le futur lorsqu'il va
être implanté.

LE PRÉSIDENT :

280 Avez-vous commencé à réfléchir sur sa composition, son mandat?

M. CARL LABERGE :

285 On a des idées, puis des modèles qui existent, actuellement. Peut-être donner comme exemple
ce qui existe au niveau du Parc marin, il y a un comité de coordination sur lequel, nous, on ne fait
pas partie, mais j'en ai entendu parler beaucoup.

290 Le Parc Marin a beaucoup de voisins, par exemple, un peu comme nous aussi, puis il y a des
impacts sur le développement de ses activités, il y a des impacts, donc il y a un comité de
coordination qui est assez large où ils échangent de l'information avec différentes parties prenantes,
ils reprennent aussi l'information puis il s'assure d'en tenir compte dans leur développement.

C'est un des exemples de comité qu'il y a dans la région qui a un bon succès et sur lequel on
pourrait se baser.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, on privilégie de la présence du porte-parole de Transport Canada. Donc, il se prête au jeu et se rend disponible pour pouvoir répondre à votre question, Madame.

300 **M. AREZKI BELOUNIS :**

Juste une petite précision, Transport Canada a entamé un chantier concernant les effets cumulatifs sur le développement des ports industriels.

305 Est-ce que GNL Québec en fait partie, je ne peux pas vous dire, ce n'est pas moi qui pilote le projet en tant que tel et les travaux, c'est ma collègue Catherine Guillemette qui est à Ottawa.

Je ne sais pas si elle est en ligne, mais si elle n'est pas en ligne, je vais lui demander de faire parvenir une information pour la commission, si vous le permettez.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup. Faut signaler que Transport Canada n'était pas assigné à cette séance de la commission, contenu qu'on touchait plutôt les aspects économiques.

315 Je vous remercie de vous rendre disponible pour répondre à cette question. Peut-être justement faire l'effet de nous donner une réponse écrite un peu plus précise sur la composition, mandat du comité, histoire de voir exactement la nature exacte, puis son mandat et comment ça pourrait fonctionner?

320 **M. AREZKI BELOUNIS :**

Sincèrement, je ne peux pas vous dire plus que ça. Je sais qu'il y a eu des consultations qui se sont passées à Montréal, Trois-Rivières, si mes souvenirs sont bons, à Québec.

325 Et, il y a aussi une liaison avec les Premières Nations et les groupes autochtones dans ces consultations.

330 Pour la composition, je ne peux pas vous dire, je ne fais pas partie de ce groupe, je suis juste conseiller pour ce groupe.

LE PRÉSIDENT :

335 Alors, il suffira simplement que votre collègue nous précise exactement à quel endroit ils sont rendus dans leur démarche. Je vous remercie beaucoup. Merci.

Pour le ministère du Développement durable, excusez-moi, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Je m'excuse.

340 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Pas de problème, Monsieur le président. Mon collègue Pierre Michon voudrait peut-être apporter un complément.

345 **M. PIERRE MICHON :**

En fait, je référerais madame aux discussions qu'on a eu et l'intervention de Martin Lamontagne de la région quand on a parlé de comité de vigilance.

350 En fait, je rappelle que le Ministère peut être amené à participer à ces comités-là, notamment rapporter un peu ce qui se passe au niveau des suivis des différents projets dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

355 Donc, ça pourrait être une éventuelle condition au décret?

M. PIERRE MICHON :

360 Pas nécessairement dans ce sens-là, justement, par rapport au témoignage de monsieur Lamontagne. C'est sûr que des comités de vigilance ça peut être des conditions de décret, de former ce genre de comités-là, mais de façon, il semblait dire que c'est moins systématique que le ministère de l'Environnement y participe.

C'est plus de façon ad hoc, mais quand même il pourrait y avoir, de façon ad hoc des participations, des collaborateurs autrement dit, à ce niveau-là.

365

LE PRÉSIDENT :

Puis ces comités-là pourrait éventuellement traiter, faire une évaluation des éventuels impacts cumulatifs qui pourraient générer l'ensemble des projets éventuels?

370

M. PIERRE MICHON :

Oui, exactement. Des différents projets, c'est beaucoup plus la direction régionale qui est responsable de ça, qui participe, plutôt, parce qu'ils sont plus dans le milieu, mais ils connaissent les différents projets.

375

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors voilà pour les éléments d'information qu'on peut vous fournir, Madame.

380

MME CHANTAL GOUPIL :

Est-ce que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut donner de l'info sur les comités de suivis?

385

Parce que je lisais que ça peut être intéressant même en phase de planification des projets, pas juste une fois que c'est vraiment commencé, même au début.

LE PRÉSIDENT :

390

Et pourquoi Énergie et Ressources naturelles, j'essaie de comprendre, c'est peut-être la fatigue.

Mme CHANTAL GOUPIL :

395

Bien, c'est la citation dans le rapport du BAPE, ça dit le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles défini un comité de suivis comme un organisme, des concertations. C'est comme eux qui ont ce concept-là.

400

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

M. MARTIN LABRECQUE

405

Oui, bonjour. En fait, je n'ai pas beaucoup d'information à vous donner. En fait, le ministère des Ressources naturelles a rendu public un document qui présente des bonnes pratiques... il y a de l'écho?

410

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez fermer votre micro, s'il vous plaît?

415

Parlez lentement, on a un problème de connexion, alors en parlant lentement on va pouvoir bien vous comprendre.

M. MARTIN LABRECQUE

420

Donc c'est ça, en cours d'année le ministre des Ressources naturelles a rendu public un guide sur les bonnes pratiques en matière de comité de suivis : Comment établir un comité de suivis, comment les promoteurs peuvent dialoguer avec les citoyens, comment devrait être composé un tel comité.

425

Donc, c'est un guide qui s'applique essentiellement au projet de Ressources naturelles. C'est un guide qui propose les bonnes pratiques. C'est en ligne depuis quelques mois sur le site Internet du Ministère.

430 Ceci étant dit, ça vise essentiellement les projets miniers, dans ce cas-là, donc ce n'est pas tout à fait adapté pour un projet comme GNL Saguenay. Encore là, c'est un guide qui présente des bonnes propositions des bonnes pratiques, des façons de faire. C'est essentiellement ça, là.

LE PRÉSIDENT :

435 D'accord. Ce n'est pas exactement centré en fonction des enjeux spécifiques du projet, mais peut-être venir nous le dire en deuxième partie. Merci.

Alors Pierre-Luc Tremblay, s'il vous plaît.

440

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

445

Bonjour, Monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

450

Oui, en fait, juste avant qu'on commence.

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà commencé.

455

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Non, je le sais. C'est que je voudrais remercier mon employeur, en fait, qui m'a permis de prendre ma journée pour venir ici, étant donné que c'était la dernière séance.

460

Je le précise parce que ce matin j'étais inscrit, mais je n'ai pas pu passer, il restait deux personnes, dont moi.

LE PRÉSIDENT :

Alors, quel sujet souhaitez-vous aborder?

465

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Oui, ça ne sera pas bien long. En fait, plusieurs experts qui étaient là ce matin : Parcs et Océans Canada qui sont, je ne le sais pas s'ils sont là, aussi, qu'ils peuvent se rendre disponibles.

470

LE PRÉSIDENT :

Le thème cet après-midi c'est volet économique.

475

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Et varia.

LE PRÉSIDENT :

480

Et pour ce qui est du varia, comme un peu je l'explique à chaque fois, on accepte, ce n'est pas non exclusif, ce n'est pas exclusif au thème.

485

On va essayer de répondre en fonction de la disponibilité des gens, mais il faut comprendre, aussi, qu'essentiellement les personnes-ressources qui étaient présentes ce matin pour le sujet que vous souhaitez aborder, ne sont peut-être pas disponibles cet après-midi.

Alors, le pire qui puisse arriver, c'est qu'on prenne en note, puis on donne suite, en termes de questions écrites.

490

Alors écoutez, à vous de préciser votre préoccupation.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

495

Parfait. En fait, plusieurs experts on dit qu'il y avait des études spécifiques qui étaient faites sur le Parc Saguenay-Saint-Laurent. Celles-ci visaient entre autres les bélugas, mais un tas d'autres choses.

500

Il existe aussi des lois, des conventions par rapport à ce parc-là. Il y a d'ailleurs, c'est la Loi sur le Parc du Saguenay-Saint-Laurent, et un règlement sur les activités en mer dans le Parc-Saguenay-Saint-Laurent.

505

Un des deux documents que je viens de vous présenter est déjà déposé, c'est le document 358.

J'aimerais savoir, en lien avec ça, GNL Québec qui est une société en commandite, qui a deux filiales : GNL Québec inc. et Gazoduc inc.

510

J'aimerais savoir s'ils viseraient à modifier, annuler ou du moins faire des demandes d'autorisation par rapport à certaines choses qui sont écrites dans ces Lois-là?

Parce qu'il y a une mention où le ministre peut apporter des corrections, si on veut, temporaires. Hier, on parlait qu'il y avait des permis qui étaient remis pour 25 ans.

515

Ma question, en général, ce serait plus de savoir quel genre de permis s'attend à recevoir GNL, puisque Gazoduc n'est pas là, en tout cas, que l'autre en haut n'est pas là plus, puis que les investisseurs ne sont surtout pas là, non plus.

520

J'aimerais qu'on ait une précision du type d'autorisation que ce genre d'industrie-là a besoin pour pouvoir complètement opérer. L'extraction, ça, c'est tel que tel, mais jusqu'ici...

LE PRÉSIDENT :

525

Je vous rappelle, Monsieur Tremblay, que ça fait depuis lundi qu'on en parle.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Je le sais, mais j'aimerais quand même avoir des précisions, les noms des permis, leur fonction.

530

LE PRÉSIDENT :

Oui. On va essayer de faire un effort. Peut-être aussi vous référez à l'ensemble de la documentation de la commission.

535

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Oui, c'est long à lire, ça. Je ne sais pas si vous le savez, mais il m'a fallu deux brochures pour en brocher un.

540

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends que c'est un effort à demander. Je pense qu'il y a plus de 50 000 pages de documents qui sont déposés à titre d'information.

545

Alors écoutez, moi, ce que je vous invite à faire c'est de vous plonger un peu dans la lecture des verbatim de la commission.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

550

C'est quoi des verbatim?

LE PRÉSIDENT :

555

Ce sont les comptes-rendus intégraux, du mot-à-mot de ce qui est échangé, aujourd'hui. Comme à toutes les séances qui ont été faites. C'est un compte-rendu légal des échanges qui a une valeur aussi importante que la documentation ou les réponses qui nous sont données.

560 Donc, vu que le sujet a été quand même traité abondamment depuis lundi, je vous inviterais peut-être à réviser l'ensemble des échanges qui ont eu lieu, surtout sur les thèmes des séances qui vous intéressent.

565 Puis, vous allez peut-être trouver des éléments d'information ou vous orienter vers de la documentation qui vous permettrait de mieux comprendre.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Ce n'est pas fait encore, cette retranscription-là, on a fouillé hier, ce n'est pas encore disponible.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va prendre quelques jours parce que ce ne sont pas des robots qui le font, c'est des personnes qui nous écoutent, puis qui transcrivent intégralement les mots qu'on dit.

575 Alors, c'est quand même important, je vous répète que c'est une valeur légale, mais on va commencer d'abord au moins pour dire succinctement quel type d'encadrement et de permis qui est nécessaire pour que GNL Québec, éventuellement, entre en opération.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

580 Surtout à savoir si ça vise, puis ça je l'ai dit, si ça vise à modifier ou annuler des choses qui se trouvent déjà sur la Loi sur le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

585 Oui. Écoutez, on va parler de façon quand même générale, vous m'avez dit c'est quoi les autorisations, puis dans quelle mesure ça peut respecter la Loi du Parc Saguenay.

590 Alors, Monsieur Duquette, évidemment, il y a toujours la Loi sur la qualité de l'environnement qui s'applique et la procédure d'évaluation environnementale qui, je veux dire, on est dedans, là.

C'est-à-dire qu'ils produisent une étude d'impact. C'est déjà un processus quand même assez important, assez imposant, aussi, là. C'est assez exigeant. Monsieur Duquette?

595 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président. Du côté du ministère de l'Environnement, vous venez de le dire, la procédure d'évaluation environnementale permet d'évaluer le projet pour mener, éventuellement, à un rapport de votre commission et un rapport d'analyse environnementale produit par le ministère de l'Environnement.

Ces deux documents-là vont servir à alimenter la recommandation du ministre auprès du gouvernement. Lequel aura le devoir de choisir si c'est un projet qui va être autorisé avec ou sans conditions ou pas du tout.

605 Donc, on appelle ça communément « décret ». Donc, si le gouvernement prend un décret, à la suite du décret, le promoteur va devoir déposer des demandes d'autorisation ministérielles auprès du Ministère. Notamment, pour la phase construction, notamment pour la phase exploitation.

610 En construction, le promoteur a tout le loisir de choisir le nombre de fois qu'il va venir nous demander des modules d'autorisation pour la construction. Par contre, on vise une autorisation unique, c'est comme un amalgame de toutes ces autorisations dans la même.

Bref, au bout du compte, c'est qu'à chaque autorisation, on va valider que ce qui va vraiment se construire est vraiment en lien avec ce qui a été autorisé par le gouvernement.

620 Donc le contenu des engagements, des conditions éventuelles et de tout ce qui a été établi dans le cadre de l'étude d'impact. Tout ce qui a été établi dans l'analyse et ce qui a été autorisé par le gouvernement va être validé par le Ministère à savoir ce que concrètement ce qui va se faire est en en lien en phase avec l'autorisation.

LE PRÉSIDENT :

625 Plus précisément, pour la préoccupation de monsieur Tremblay, est-ce que ça pourrait, éventuellement, comment dire, amender ou altérer la Loi qui gère le Parc Saguenay?

M. MICHEL DUQUETTE :

Le gouvernement, c'est lui qui a le pouvoir sur des lois. Là, dans ce cas-là, je ne sais pas si c'est même une loi?

630

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

C'est conjoint avec le gouvernement du Québec, en fait, je crois.

635

M. MICHEL DUQUETTE :

C'est conjoint fédéral et provincial. Donc, ça prend probablement les deux paliers de gouvernement pour modifier. Ce n'est pas au niveau du Ministère, clairement, que ça va se passer.

640

Nous, on se préoccupe que de l'autorisation du projet dans le cadre de la LQE, la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Donc nous, on n'a pas aucun pouvoir de changer des lois ou des règlements.

645

LE PRÉSIDENT :

Peut-être offrir la possibilité à monsieur Beaufile de nous préciser pour Parcs Canada de quelle manière, comment dire, je comprends indirectement la question de monsieur Tremblay, assurer l'intégrité, en quelque sorte, de la Charte qui gère Parc Saguenay.

650

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Parc marin.

655

LE PRÉSIDENT :

Oui, le Parc marin.

660 **M. PIERRE BEAUFILS :**

Déjà, ce qu'il faut comprendre c'est que la construction n'est pas du tout sur le territoire du Parc marin de Saguenay-Saint-Laurent.

665 Donc là, l'enjeu c'est au niveau de la navigation. La navigation c'est un enjeu qui dépasse largement le projet sous l'angle de Parcs Canada, étant donné que la voie maritime du Saint-Laurent passe dans le Parc marin.

670 Donc, certaines dispositions réglementaires, vous avez référé au règlement sur l'activité en mer, là. Il y a certaines dispositions réglementaires qui s'appliquent au navire de charge. On parle d'une vitesse maximum de 25 nœuds. On parle de ne pas accéder aux zones d'exclusion temporaires, puis on parle également de...

675 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY**

...est-ce que ça, ça peut être altéré?

LE PRÉSIDENT :

680 Excusez. Excusez, Monsieur Tremblay, c'est à moi de lui poser la question.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Oui, excusez.

685

M. PIERRE BEAUFILS :

Non. Il n'aurait pas besoin de modifier la réglementation ou la Loi en vigueur pour un tel projet.

690 Par contre, nous, on met en place, aussi, des mesures volontaires, Monsieur le président a référé à ça, on l'a répété à plusieurs reprises. On met en place des mesures volontaires, on travaille en collaboration avec la marine marchande pour réduire leurs activités sur les mammifères marins.

LE PRÉSIDENT :

695

Puis, il faut bien, sans présumer, je veux dire, je pense qu'on peut présumer aussi que s'il y a une autorisation qui est donné, ça ne devrait pas affecter les lois applicables sur des éléments qui ne sont pas directement liés.

700

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Avec la distance aussi de se trouver près d'un béluga qui est de 926 mètres.

LE PRÉSIDENT :

705

Écoutez, ça, c'est l'ensemble des conditions qui sont exigées par Pêches et Océans en fonction de ses lois et règlements. Puis, on l'a très bien expliqué ce matin.

710

Vous pourrez en prendre connaissance dans les transcriptions que je vous parlais tout à l'heure. Merci de votre intervention, Monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

Merci.

715

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'inviterais maintenant... Oui, Monsieur Duquette, excusez-moi.

720

M. MICHEL DUQUETTE :

Un mini complément, là, juste pour rassurer c'est que l'autorisation qui pourrait être émise dans le dossier, n'entraîne absolument pas les devoirs du promoteur de se conformer à toute la législation en vigueur de tous les paliers de gouvernement et tout.

725

L'autorisation du projet, si ça fait intervenir une autre réglementation qui ne découle pas, disons de l'évaluation environnementale, ça ne dispense...

LE PRÉSIDENT :

730 De respecter l'ensemble des lois et règlements.

M. MICHEL DUQUETTE :

735 Qui s'appliquent.

LE PRÉSIDENT :

Qui s'appliquent dans le cadre de ses activités.

740 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

745 Merci, monsieur Tremblay.

Alors écoutez, j'ai fait une erreur, le ministère de la Sécurité publique n'est malheureusement pas présent. C'est simplement une erreur de notre part, là. Il n'avait pas été convoqué.

750 J'ai demandé tout à l'heure qu'on mette les téléphones en sourdine. Écoutez, on entend des notifications à tout bout de champs. Alors s'il vous plaît, celui ou celle qui est propriétaire du téléphone qui semble très populaire en termes de notifications, est-ce que c'est possible de les mettre en sourdine, s'il vous plaît.

755 C'est très agaçant, on essaie de se concentrer sur les réponses des gens, alors, s'il vous plaît, les téléphones en sourdine. Merci.

760 Alors j'inviterais maintenant Annie Letendre, s'il vous plaît.

Mme ANNIE LETENDRE

Mme ANNIE LETENDRE :

765

Bonjour, j'espère que vous allez bien, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. J'ai demandé à ce qu'on ouvre la PR3.1 à la page 125 qui est le plan du site pour vraiment élaborer mes propos.

770

Si c'était possible aussi d'ouvrir la PR5.4 à la page 25. Ça me permettrait de vraiment vous démontrer de quoi je veux parler.

LE PRÉSIDENT :

775

Je m'excuse, Madame. D'abord, pour votre demande c'est impossible de pouvoir donner suite à votre demande.

780

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a 40 000 pages de documents qui sont déposés. C'est de la responsabilité, soit des personnes-ressources, soit de l'initiateur.

Alors, je ne peux malheureusement pas exiger de leur part, à votre demande, de projeter les images que vous souhaitez.

Mme ANNIE LETENDRE :

785

C'est très bien.

LE PRÉSIDENT :

790

Ce qui est toujours possible pour vous, autrement, c'est peut-être d'en extraire et d'éventuellement de nous les soumettre en format papier, pour qu'on puisse bien comprendre votre intervention.

795

Alors nous vous écouterons.

Mme ANNIE LETENDRE :

800 Merci. Le canari des mers, il est aussi appelé le béluga. Il y a un arrêté ministériel pour le protéger, ainsi que la baleine noire qui est sur liste rouge des espèces menacées.

À tous les ans depuis au moins 45 ans, je vais voir les baleines à partir des rochers. On les adore, j'aimerais que le promoteur puisse nous garantir qu'il va avoir un impact zéro sur le béluga. J'ai hâte de voir.

805 Maintenant, ma question concerne le maillon faible des équipements pétroliers, c'est-à-dire la tuyauterie. Et avec le plan, on aurait bien pu voir la forme de la tuyauterie entre l'usine et les méthaniers.

810 C'est rare qu'un réservoir fuie, il est trop épais, en général. Sauf quand il y a des erreurs humaines ou quand il y a une dilatation des produits dans les réservoirs. Donc, c'est surtout la tuyauterie qui fuit.

815 Sur le plan, on peut voir que la pente est tellement importante, j'imagine que liquide irait trop vite, il y a cinq « décrochés » pour ralentir la tuyauterie. Autant de joints et autant de longueurs de tuyauterie qui augmente le risque.

LE PRÉSIDENT :

820 Alors votre question?

Mme ANNIE LETENDRE :

Dans l'étude d'impact? Oui. Dans l'étude d'impact, la pente est qualifiée de abrupte.

825 Ma question : En hiver, à moins 30 degrés Celsius, comment vous allez faire pour aller réparer un morceau de tuyauterie brisé, sous la glace, avec l'accumulation de neige qui va être autour et par-dessus elle avec un contenu de moins 162 degrés Celsius. Merci.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre intervention. Madame Fortin?

835 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le président. Pour répondre à la question de madame Letendre, effectivement, la pente abrupte entre l'usine et les plates-formes de chargement a été prise en considération, lors de la modélisation de la conduite cryogénique.

840 L'équipement dont il est question, c'est la conduite qui relie, si on veut, les réservoirs à intégrité totale aux plates-formes.

Donc, qui va acheminer le gaz naturel liquéfié vers les plates-formes pour que les méthaniers puissent venir se remplir de gaz naturel. Ces conduites-là sont installées sur un râtelier.

845 J'inviterais mon collègue, monsieur Rivard, à parler des conditions d'entretien en mode hivernale.

M. DENIS RIVARD :

850 Oui. Donc, la conception des conduites cryogéniques partent du réservoir jusqu'au quai. Évidemment sont sujettes aux normes d'ingénierie appropriées pour ce type de travail.

855 Le contenu du conduit, bien sûr c'est cryogénique, donc c'est conçu pour résister aux températures de moins 162 degrés. Tout ça est très isolé. Au niveau de la température extérieure, ça n'a pas vraiment d'impact sur ce qui circule à l'intérieur.

860 Évidemment, on maintient un accès à l'année longue, 365 jours par année, puis il y a des rondes d'inspection qui vont être faites par les opérateurs sur une base régulière pour aller s'assurer que tout est tel que prévu.

Mais, toutes les connexions, toutes les valves, tout ça est tout prévu avec les normes appropriées pour s'assurer qu'il n'y a jamais aucun risque.

865 Puis, il y a des séquences de maintenances qui se font sur une base régulière. Ces séances de
maintenances-là vont permettre de cet s'assurer que toutes les isolations, tous les connexions sont
en bonne et due forme.

LE PRÉSIDENT :

870 Alors merci pour votre question.

Mme ANNIE LETENDRE :

875 Ça, je n'en doute pas, c'est les menaces à l'intérieur qui m'inquiète.

LE PRÉSIDENT :

880 Oui. Alors, on a parlé, aussi, de risque. Alors écoutez, ça a été traité dans les séances
antérieures, il suffirait peut-être de prendre connaissance de la documentation, puis des verbatim
des séances qui portaient sur l'analyse de risques.

Je crois que vous allez pouvoir trouver des éléments de réponses à votre question. Je vous
remercie de votre intervention, Madame Letendre.

885 **Mme ANNIE LETENDRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

890 Je rappelle que nous essayons de nous concentrer sur les enjeux économiques et sociaux. Je
comprends qu'il y a peut-être d'autres intérêts que les gens souhaiteraient aborder.

895 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît.

M. JEAN PARADIS

900

LE PRÉSIDENT :

Alors re-bonjour, Monsieur Paradis.

905

M. JEAN PARADIS

Re-bonjour. C'est probablement la dernière fois pour cette séance. Ce que j'ai compris de la présentation du promoteur américain, puis des études d'impact que j'ai pu lire. Je les ai lues, en passant.

910

Énergie Saguenay, est un nom de projet, n'est pas une entreprise à ce que je sache, à moins que le promoteur américain puisse me contredire.

915

Ce que j'ai compris, aussi, ce projet-là ne vise pas à produire de l'énergie, mais vise à prendre du gaz méthane de l'Ouest canadien, puis à l'acheminer à l'étranger.

920

Et aussi j'ai constaté que l'opération, c'est une opération de transport de gaz méthane et ce n'est pas une opération de distribution. Comprenons-nous bien, quand on parle de l'essence, par exemple, le distributeur c'est la station-service et le camion-citerne qui transporte l'essence c'est lui qui est le transporteur. Donc, il n'est pas un distributeur.

925

Ma question : Il y a une page Facebook qui existe qui n'appartient probablement pas à Énergie Saguenay puisque ce n'est pas une entité légale. Mais, elle a probablement été placée sur Facebook par GNL Québec, je ne le sais pas.

Mais, depuis plusieurs mois...

LE PRÉSIDENT :

930

...Écoutez, je vous demanderais d'être quand même prudent, vous présumez, vous supposez. Pas de propos équivoques, s'il vous plaît, Monsieur Paradis.

M. JEAN PARADIS

935 Ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a une page Facebook où c'est écrit, première phrase qu'on
lit sur cette page Facebook c'est, en fait, quand je tape Énergie Saguenay, je me ramasse sur cette
page Facebook là.

940 C'est écrit en bas d'Énergie Saguenay : « entreprise — entreprise — de production et de
distribution d'énergie.

À mon point de vue, c'est une fausse information qui est là, d'ailleurs, j'ai la saisie d'écran.

LE PRÉSIDENT :

945 Écoutez, Monsieur Paradis, je vous l'ai expliqué ce matin, votre opinion c'est en deuxième partie.
Vous supposez des choses, je ne peux pas accepter que vous supposiez des choses. On essaie
de faire un débat en tout respect.

950 Alors écoutez, les propos équivoques, je veux dire, jusqu'à maintenant, j'ai été assez tolérant,
mais faudrait faire attention, là.

Alors votre question, Monsieur Paradis.

M. JEAN PARADIS

955 Oui. Ma question c'est comment le promoteur américain a pu, pendant au moins un an, peut-être
plus, laisser cette fausse information sur la page Facebook de l'entreprise?

LE PRÉSIDENT :

960 J'ai énormément de difficulté à accepter votre question avec le « fausse ». Parce que vous ne
pouvez pas l'attribuer.

965 Alors, c'est ça que je trouve un peu désagréable. Écoutez, on va laisser quand même à
l'initiateur la possibilité de répondre.

M. JEAN PARADIS

Peut-être que je peux enlever le « fausse », comment le promoteur américain a pu laisser cette information-là sur cette page Facebook, depuis plusieurs mois, plusieurs années?

970

LE PRÉSIDENT :

Oui. Même on pourrait peut-être parler au conditionnel. Madame Fortin?

975

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, merci, Monsieur le président. Re-bonjour, Monsieur Paradis.

M. JEAN PARADIS

980

Ça me fait plaisir.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

985

C'est important, en fait, je vais saisir l'occasion pour rappeler certaines choses par rapport à GNL Québec.

990

GNL Québec c'est une entreprise qui est québécoise, qui est détenue à 100 % par la société en commandite GNL Québec, mais les gens qui travaillent pour GNL Québec, dont notre président est un québécois.

995

Ici, on est une équipe toute saguenéenne. Nos sites Internet, nos pages Facebook ont été faits par des gens entreprises régionales, dont on est très, très fier. Donc ça, c'est important de le rappeler. On travaille avec plein de firmes régionales. Bref, cela étant, on va faire la vérification.

L'objectif, en fait, le but de GNL Québec ce n'est pas la distribution, c'est bien l'exportation. Donc, s'il y a une erreur sur la page Facebook, merci de nous en avoir fait part. On va faire les validations nécessaires.

1000 C'est ce que je peux répondre à ce sujet-là, là.

LE PRÉSIDENT :

1005 Alors voilà pour la réponse, Monsieur Paradis. J'ai déjà, de la façon dont vous nous présenter vos questions, j'ai déjà plusieurs éléments de votre futur mémoire.

M. JEAN PARADIS

1010 Oui. Bien, vous comprenez que c'est pas mal la dernière fois, vous allez avoir la paix de moi.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Paradis.

1015 J'invite maintenant Anne-Céline Guyon, s'il vous plaît.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Alors re-bonjour.

1025 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Re-bonjour. On a tous hâte que ça se finisse, croyez-moi. On est tous au même niveau de fatigue.

1030 Ma question : L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, bien connu sous le nom d'IRIS, a montré dans une étude comparative, entre le projet Énergie Saguenay et ses concurrents éventuels, que ces derniers ont obtenu des subventions gouvernementales substantielles.

1035

Par exemple, on peut nommer LNG Canada qui a obtenu des exemptions complètes de toute imposition sur le revenu, ainsi qu'une exemption de taxes de vente provinciale lors de la construction.

Le fédéral leur a également octroyé une subvention de 275 millions.

1040

L'IRIS soulève alors, dans son article, qu'Énergie Saguenay n'aurait d'autre choix que de bénéficier également de ce même type de soutien de la part des gouvernements pour être viable.

De plus, le promoteur a enregistré un certain nombre de lobbyistes auprès du Gouvernement du Québec, dont le mandat est précisément d'obtenir de tels soutiens financiers.

1045

Question : Le financement public est-il une condition *sine qua non* pour que le projet se fasse, et à quelle hauteur devrait s'élever cette subvention publique?

LE PRÉSIDENT :

1050

Merci pour votre question. Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1055

Monsieur le président. Donc merci et re-bonjour, Madame Guyon. On a tous le même niveau de fatigue, aussi.

Effectivement, on ne demande pas de subvention au gouvernement de quelconque hauteur que ce soit.

1060

GNL Québec est financée à 100 % avec des intérêts privés, avec des investisseurs privés qui nous suivent depuis le tout début. Donc, on ne demande pas de subvention.

LE PRÉSIDENT :

1065

Peut-être éclaircir le propos de madame Guyon quant aux lobbyistes? Avez-vous une équipe de lobbyistes?

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

1070 Clairement, c'est le mandat officiel.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1075 En fait, on a sept personnes qui travaillent dans l'entreprise qui sont enregistrées au registre des *lobbys*.

On sait que même pour faire un appel que ce soit dans un cabinet pour prendre un rendez-vous, il faut être enregistré. Donc, on s'entend, là.

1080 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Oui, oui. Ça, ce n'est pas un problème.

LE PRÉSIDENT :

1085 S'il vous plaît.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1090 Voilà. Et puis par moment, il y a eu des firmes qui nous ont appuyés, mais actuellement, c'est seulement que les gens qui sont à l'interne.

1095 Le mandat, en fait, qui est inscrit au registre des lobbyistes doit couvrir, on l'a écrit en 2014, doit couvrir à peu près tous les sujets possibles et inimaginables pour vraiment être en accord avec la Loi.

1100 Mais, la réponse reste la même à l'égard de la question, il n'y a pas de demande de subvention qui est fait de la part de GNL Québec.

LE PRÉSIDENT :

1105 Alors, quel autre financement public éventuel vous avez dans vos cartons en termes de financement, la possibilité d'avoir accès à d'autres sources de financement que des subventions, comme telles? On parle en termes d'argent public, toujours.

LE PRÉSIDENT :

1110 Bien en fait, actuellement, c'est vraiment par ronde de financement qu'on fonctionne. Donc, c'est avec des investisseurs privés.

1115 Donc, ça prend plusieurs rondes de financement pour atteindre la décision finale d'investissement. Et là, on a des équipes qui sont dédiées à faire la recherche d'investisseurs, il y a des montants qui doivent être... donc, c'est vraiment par financement privé qu'on fonctionne.

Je laisserais peut-être la parole à mon collègue, monsieur Le Verger, s'il aurait un complément d'information à apporter à cette question.

M. TONY LE VERGER :

1120 Pas vraiment, en fait, par rapport à la question sur les subventions ou les financements publics, non, il n'y a pas de point particulier à ajouter là-dessus.

1125 C'est vraiment, on est sur du financement privé avec différentes rondes de financement qui avancent au fur et à mesure qu'on atteint certains jalons, donc on limite le niveau de risques complets du projet.

Donc, rien de particulier à ajouter là-dessus.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, 100 % privé?

1135 **M. TONY LE VERGER :**

Oui.

1140 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Alors pourquoi le premier ministre, lui-même...

LE PRÉSIDENT :

1145 Excusez, excusez. On n'est pas en débat contradictoire, il n'y a pas de question complémentaire.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

C'est quand même étrange.

1150

LE PRÉSIDENT :

Au mieux une précision, j'essaie de tolérer les précisions.

1155

Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1160 Oui. Dans la mesure où d'autres projets de terminaux similaires au vôtre ont eu accès à de l'argent public, est-ce que vous ne seriez pas tenté d'obtenir le même genre de traitement?

On a déjà vu ça au Canada, dans d'autres projets énergétiques. Ce n'est pas toujours mur à mur, on s'entend, ce n'est pas toutes les compagnies de toutes les provinces qui ont le même traitement.

1165

Disons que vous pourriez avoir une revendication défendable auprès du fédéral si vous démontrez que vous avez un projet similaire à quelqu'un qui en a déjà reçu.

M. TONY LE VERGER :

1170

En termes d'équité on devrait demander des subventions pour... je peux vous garantir que le modèle d'affaire du projet est basé sur un modèle sans subvention et sans aide publique.

1175

Donc, nous, on est viable sans tout ça. Il y a des programmes qui existent pour certaines choses et comme toute entreprise, on pourrait y faire appel, dans le futur, mais à ce jour le modèle d'affaire n'est basé sur aucun type de subvention ou d'aide de l'État, quelle qu'elle soit.

LE PRÉSIDENT :

1180

Alors, Madame Guyon, en souhaitant vous voir en deuxième partie, toujours. Merci.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

1185

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1190

Alors j'inviterais Simon McNicoll, s'il vous plaît.

M. SIMON MCNICOLL

1195

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

1200

M. SIMON MCNICOLL :

Bonjour. Simon McNicoll, je suis vice-président jeunesse pour Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le-Fjord. On présente des jeunes professionnels et entrepreneurs.

1205

Je trouve que le projet d'Énergie Saguenay est un bon projet pour la région. J'aimerais avoir plus de précision sur la façon dont les jeunes professionnels et les jeunes entrepreneurs d'ici pourront bénéficier des retombées économiques?

LE PRÉSIDENT :

1210

On a passé une partie de la soirée d'hier à en discuter.

Alors écoutez, quitte à faire certaines redites, je vais permettre à madame Fortin de préciser exactement ce qu'il en est.

1215

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Merci, Monsieur le président. Donc répondre à la question de monsieur McNicoll nous avons, aujourd'hui, madame Paradis-Laroche qui est notre directrice des Ressources-Humaines, évidemment les jeunes prennent une très grande place au cœur de toutes nos stratégies, autant au niveau du recrutement que, bon.

1220

Comme elle l'a si bien dit hier, vous pouvez voir qu'on est un *panel* jeune et dynamique.

1225

Donc, je laisserais madame Paradis-Laroche compléter la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Et écoutez, en tout respect, sachant qu'on a passé, j'ose dire presque plusieurs heures sur le sujet, si c'est possible de nous fournir la réponse courte, tout en vous informant que, en ce qui nous concerne, comme je l'ai fait pour certains intervenants, je vous inviterais à prendre connaissance des comptes rendus de la rencontre d'hier soir.

1230

1235

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, c'est intégralement, mot à mot, l'ensemble des échanges qui a lieu sur le sujet.

1240

Alors, disons, ce que je souhaiterais histoire de favoriser d'autres interventions, à l'audience, qu'on fournisse la réponse courte, puis que vous vous référiez, un peu, là, aux comptes rendus de la séance d'hier soir.

Et, je vous remercie de votre compréhension.

M. SIMON MCNICOLL :

1245

Oui, merci.

Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :

1250

Oui, Merci beaucoup. En fait, simplement mentionner que l'usine de GNL Québec va être une usine ultra technologique, donc c'est un peu dans le sens-là qu'on a présenté les choses hier, ce qui va évidemment avoir un après pour les jeunes.

1255

On a parlé aussi beaucoup de la possibilité de ramener certains jeunes dans la région, suite à l'exode qu'il y a eu dans les dernières années.

C'est principalement les points dont on a discuté. On pourrait peut-être juste ajouter à ça le volet PME qui va graviter autour de l'usine.

1260

Évidemment, pour nous comme en démarrage d'usine on va devoir former nos employés en ce qui a trait à tout ce qui concerne les technologies à l'intérieur de l'usine.

1265

On compte faire un peu la même chose avec nos PME régionales et avec leurs employés qui vont graviter autour. Donc ce sera certainement une belle opportunité pour nos PME locales de développer, eux aussi, cette expertise qui va être propre à l'usine d'Énergie Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci votre réponse. Merci pour votre intervention.

1270

J'inviterais maintenant madame Alice-Anne Simard, s'il vous plaît.

1275

Mme ALICE-ANNE SIMARD

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

1280

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Madame Simard?

1285

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

Oui. Bonjour, Monsieur le président.

1290

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Simard. Nous vous écoutons.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

1295

Donc, j'espère qu'on aura finalement réponse à ma question pour laquelle j'attends une réponse depuis le début de la semaine. Concernant la Charte des mammifères marins, de Pêches et Océans Canada.

1300 Malheureusement, je n'ai pas pu reposer ma question, encore, mais j'ai hâte de lire ça dans votre rapport, évidemment.

1305 Ma question concerne le marché spot, on en a parlé un petit peu hier soir. J'aimerais savoir, oui de la part du promoteur, mais surtout des experts, expertes indépendants. Quel est le pourcentage de gaz qui sera vendu sur le marché spot.

Les projections pour ça et en contrepartie, s'il y a une certaine partie qui vient de contrat, est-ce que ces contrats-là seront de trois ans, cinq ans, comme c'est ce que l'on voit de plus en plus.

1310 La prétention de GNL de vendre juste à contrat long terme pendant vingt ans, ça semble un peu impossible, vu le marché présentement. Ils disaient que c'était à cause qu'il y avait des acheteurs qui sont vraiment réglementés et qui veulent toujours vendre leur gaz au même prix.

1315 Ce n'est pas parce qu'on vend toujours notre gaz au même qu'on veut toujours l'acheter au même prix. Je ne comprends pourquoi ça empêche ces acheteurs d'avoir le gaz le moins cher possible.

LE PRÉSIDENT :

1320 Alors, pour votre question concernant la Charte, elle a été prise en note. Puis, un peu comme je l'avais signalé, aussi, lors de la clôture de la séance de ce matin, c'est pris en note.

Les éléments qui n'ont pas été répondus ce matin, on va les soumettre par écrit avec une réponse écrite. Soyez-en assurée, Madame Simard.

1325 Alors, Madame Fortin, marché spot?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1330 Absolument. Donc, je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Le Verger, pour qu'il fasse un état de la situation par rapport au marché de gaz liquéfié, spécifiquement à l'égard du marché spot.

M. TONY LE VERGER :

1335

Oui. Donc, je pense que la question de madame Simard, merci de me corriger si j'ai tort, c'était spécifiquement à notre projet.

1340

Comme je l'expliquais un peu plus tôt cette semaine, pour des fins de financement, on aura un minimum de 90 % de la production qui serait sur des contrats long terme, donc de 20 ans.

1345

Après, en termes de marché spot, on parle souvent de spot, mais dans l'industrie du gaz naturel liquéfié on parle plutôt de contrats court terme, des contrats de trois, cinq, voire huit à dix ans. C'est quasiment du contrat court terme dans cette industrie-là.

1350

Donc, le reste pourrait potentiellement être sur des contrats courts terme. Notre objectif à nous c'est de sécuriser l'intégralité de la capacité sur du contrat 20 ans. Ça, c'était pour sa première partie de question.

1355

La deuxième partie sur l'incompréhension autour du fait que les clients cherchent de la stabilité dans leur contrat parce qu'ils sont réglementés. En fait, je voudrais juste rappeler quelques points, ici : Le prix du gaz naturel n'est pas le seul élément de discussion et d'importance pour un client.

Il y a d'autres points très, très importants tels que la sécurité d'approvisionnement qui peut avoir des impacts au niveau de la géopolitique, notamment. On parlait du Qatar ou de la Russie qui ne sont pas connus pour les pays les plus stables politiquement. Pour l'Europe et l'Asie, on a les mêmes enjeux. Ça, c'est un premier point.

1360

Le deuxième point, c'est la stabilité du prix aussi sur le long terme. Comme on l'expliquait un peu plus tôt, en séance, dans les derniers jours. Le fait d'avoir accès à de l'hydroélectricité nous permet aussi d'avoir une meilleure stabilité dans notre prix de production total. Ça, c'est quelque chose qui est important pour les clients.

1365

Il y a différents critères qui entrent en compte et qui font qu'il y a un attrait pour des projets comme le nôtre. Et comme je le précisais un peu plus tôt dans la semaine, l'industrie du gaz naturel liquéfié, par définition, et ce n'est pas attendu de changer, a besoin de contrat long terme pour pouvoir financer l'intégralité des infrastructures qui sont reliées à la fois au transport du gaz, mais

aussi à la liquéfaction, et puis derrière, quand on arrive sur la chaîne à la distribution du gaz naturel liquéfié.

1370

Ça, ce n'est pas amené à changer. Les experts mondiaux s'attendent à une fluctuation du marché spot en fonction des périodes et des années qui pourraient aller entre 25 et 40 % au maximum.

1375

C'est vraiment vers ça que l'industrie se tourne. Donc nous, nos contrats sont négociés sur du long terme, l'intégralité des ententes de principes qu'on a en négociation maintenant sont sur des contrats long terme.

1380

Et les clients, je peux vous l'assurer, sont toujours à la recherche de contrats long terme pour cette stabilité et cette simplicité après pour eux dans la gestion lors des approvisionnements.

LE COMMISSAIRE :

1385

Et donc, vous êtes confiant que votre modèle d'affaire basé sur la signature de contrats à long terme est réalisable dans le marché actuel du GNL et le marché actuel ou enfin celui des 10 prochaines années. Puisque vous ne pourrez pas signer des contrats demain, là, je le comprends.

M. TONY LE VERGER :

1390

Je pense que le meilleur c'est de revenir sur peut-être ce qui s'est passé dans les 2-3 dernières années.

1395

Il y a eu, de mémoire, à peu près entre 40 et 50 millions de tonnes d'équivalent de production qui ont été sanctionnés ou validés pour construction, qui sont tous passés par des financements où au moins 90 % de la production était sécurisé sur des contrats de 20 ans.

1400

Je pense que c'est le meilleur exemple à vous donner par rapport à ça pour vraiment mettre en exergue le fait que la longueur d'un contrat de 20 ans pour cette stabilité de revenus dans l'entreprise est nécessaire pour pouvoir financer un projet de cette taille-là. C'est comme ça que l'industrie vit.

LE COMMISSAIRE :

1405 Cela dit, vous n'êtes pas le seul nouveau joueur qui envisage ce marché-là, il y a une surabondance de production de gaz en Amérique du Nord, donc des stocks disponibles.

On le voit, il y a une cinquantaine de projets au moins sur toutes les côtes de l'Amérique du Nord pour développer des terminaux similaires.

1410 Comment ça se joue dans votre stratégie de signature de contrats. Bien sûr, ils sont tous, j'imagine, à peu près soumis au même processus long d'obtention de permis. Il en demeure pas moins que, à chaque fois qu'une unité s'ajoute dans le marché, même si c'est à la marge ça rajoute de la capacité sur le marché.

1415 La construction des terminaux de réception n'est pas instantanée non plus. J'imagine que vous avez réfléchi à ça dans votre modèle d'affaire, mais ça m'apparaît des points d'inflexion très sensibles sur la réalisation du projet.

M. TONY LE VERGER :

1420 Je ne vais pas vous cacher que s'il n'y avait pas de compétition la vie serait plus simple. C'est sûr que ça nous permettrait d'avancer plus vite dans la négociation de nos contrats.

1425 Maintenant, il y a des fondamentaux vers le projet qui nous aident énormément dans cette discussion. Notamment, au Québec et Canada, est un de ces fondamentaux, qui nous aide. On est un petit peu dans le détail par rapport à ça.

1430 Comme je vous expliquais tout à l'heure, il n'y a pas uniquement le prix, il y a aussi cette sécurité d'approvisionnement qui est probablement, même plus importante que le prix, très souvent.

Évidemment, toute la stabilité du prix, puis de la géopolitique derrière. Donc, si on prend vraiment les compétiteurs potentiels en Amérique du Nord, ce qui s'est passé dans les 5-6 dernières années, c'est qu'il y a beaucoup de contrats qui ont été signés avec des producteurs de gaz naturel liquéfié dans le golfe du Mexique.

1435

Ce qui a indirectement exposé les différents joueurs autour du monde à l'indice qui est utilisée justement dans le golfe du Mexique, qu'on appelle l'indice Henry Hub.

1440 Et donc ça les a exposés ou surexposés par rapport à cet indice aussi dans la gestion de leur portefeuille d'affaire.

Donc, il y a, je dirais une réticence maintenant du monde des utilisateurs du gaz naturel liquéfié pour aller chercher des contrats indexés sur ce même indice-là. Donc, ils cherchent d'autres indices.

1445 Nous, on est capable de leur proposer quelque chose de différent. Donc, c'est très important pour eux en termes de, comment je dirais, de diversité dans leur portefeuille.

1450 Et puis après, il y a d'autres éléments qui entrent en compte, je pense qu'on a soulevé, en début de semaine, la performance environnementale générale du Canada d'un point de vue réglementaire sur l'industrie gazière.

1455 On a des producteurs en Alberta qui ont à suivre les normes environnementales qui font partie des plus strictes au monde, qui leur permettent aussi d'avoir des performances très, très intéressantes.

Et puis évidemment, dans le processus de revue diligente que les différents acheteurs de gaz naturel liquéfié vont réaliser pour choisir leurs meilleurs approvisionnements possibles.

1460 Il y a maintenant de plus en plus d'attente par rapport à cette performance environnementale générale là.

Du coup, pour nous qui sommes alimentés à l'hydroélectricité, on a aussi un avantage majeur par rapport à ça puisqu'on est capable de montrer qu'on a le GNL le plus vert au monde.

1465 Chose que monsieur Gaudreault, hier, faisait une référence à l'aluminium vert du Saguenay qui a été un argument de vente majeur pour l'aluminerie, ici, dans le Saguenay.

C'est un peu la même chose pour nous, aussi, ça nous aide énormément dans nos discussions commerciales.

1470

LE COMMISSAIRE :

J'imagine que vous ne prendrez pas le risque sur le coût de la molécule, donc vous aussi vous allez offrir des contrats basés sur un indice, est-ce que vous pensez à ECHO ou Down.

1475

Je comprends que vous n'irait pas sur Henry Hub, mais au Canada, en fait, il y a deux Hub, il y a Down et ECHO, en Alberta?

M. TONY LE VERGER :

1480

On a, je dirais, un bouquet d'indices différents qu'on peut présenter. Donc évidemment ECHO et Down sont deux indices qu'on peut présenter.

1485

On a aussi en capacité sur certains contrats de proposer des indices locaux à destination en fonction des pays. Donc, on est capable de faire ça aussi, ce que les américains ne sont pas capable de faire.

Donc, on mixe en fonction des nécessités des clients à l'arrivée.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1490

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1495

Alors voilà, Madame Simard, pour ce qui est des éléments à votre question.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

1500

Monsieur le président, par contre, j'aimerais entendre un expert indépendant de GNL qui vient nous expliquer comment ce projet-là peut être rentable sans financement public, en étant plus loin de l'Asie et de l'Europe qui ont plein d'autres producteurs de GNL.

1505 Il ne mise pas sur le marché tel qu'il est présentement, mais sur un qui existait peut-être il y a quelques années, mais qui n'existe plus.

Ce n'est plus des contrats de 20 ans qui sont sur le marché, c'est du spot, maintenant, et des contrats court.

1510 Est-ce qu'un expert indépendant peut venir nous dire si c'est vraiment rentable ou pas, ce projet?

LE PRÉSIDENT :

1515 Écoutez, on est allé aux ressources qui étaient disponibles pour répondre aux questions.

Alors écoutez, pour la demande explicite d'une ressource indépendante, malheureusement, on n'y donnera pas suite parce que ce n'est pas dans les habitudes des commissions du Bureau d'audiences publiques de développer des contre-expertises spécifiques.

1520 Elle appuie essentiellement sa réflexion et son analyse sur la documentation existante et sur l'apport des personnes-ressources, ainsi que des citoyens qui nous apportent des éléments qui nous permettent de mieux cerner les enjeux du projet.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

1525 Donc, il n'y a aucune personne-ressource dans les ministères qui peut nous amener une contre-expertise, qui peut nous dire de façon objective, indépendante, si c'est rentable.

LE PRÉSIDENT :

1530 Écoutez, ça sera peut-être un élément que vous nous présenterez dans votre mémoire, que vous considérez important.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

1535

C'est certain. On va venir vous dire que ce projet-là n'est pas rentable. On va vous le prouver, vous allez voir. De toute façon, ce n'est pas rentable, c'est impossible. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1540 Écoutez, c'est exactement ce qu'on attend en termes de contribution de l'expertise citoyenne dans le cadre de nos analyses.

Alors, j'attends votre mémoire en deuxième partie, Madame Simard, et je vous remercie de votre intervention.

1545

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

Merci.

1550

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1555

Peut-être que madame Simard jugera que les experts qui ont été embauché par le promoteur ne sont pas assez indépendants, mais il reste que ce sont des gens qui connaissent le marché mondial du GNL, puis qui peuvent nous apporter un éclairage intéressant et utile.

1560

Donc, je vous inviterais, je le sais que vous avez des experts en stand-by Poten & Partners, puis Wood Mackenzie.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1565

En fait, Monsieur le commissaire, effectivement nous avons un expert français qui s'appelle monsieur Nicolas Mazzucchi qui est chargé de recherche Énergie et matières premières dans la Fondation pour la recherche stratégique en France.

1570

C'est un spécialiste des enjeux mondiaux, docteur en géographie économique, professeur en relation internationale et expert-évaluateur pour l'Agence nationale de la recherche en France.

Donc, il est vraiment spécialisé sur les questions liées à l'énergie et matières premières minières et sur les chaînes de la valeur, les stratégies industrielles et la transition énergétique.

1575

Il est avec nous, si je ne me trompe pas. Monsieur Le Verger, il est disponible?

M. TONY LE VERGER :

1580

J'espère. Je sais qu'il avait un rendez-vous avec le ministère de l'Armée en France, mais il doit être disponible maintenant, donc on va voir s'il est là.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1585

Monsieur Mazzucchi?

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

1590

Oui, tout à fait, je suis là. Allo? Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors on va écoutez une expertise indépendante. Monsieur Pilotto, je vous laisse aller.

LE COMMISSAIRE :

1595

La question est vaste, mais madame Alice-Anne Simard doute de la rentabilité d'un tel projet dans le marché actuel du GNL, actuel et futur.

1600

Peut-être que vous pourriez nous éclairer, un peu plus, sur le modèle d'affaire qui est proposé par le promoteur dans ce marché en développement, en mouvance?

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

1605

Bonsoir. Oui, tout à fait. Moi, ma spécialité n'est pas une spécialité économique, donc moi, je vais plutôt à ce moment-là, non pas vous parler de la rentabilité dans le sens pur économique, mais plutôt, comment dirais-je, du déboucher marché pour l'Europe en faisant un focus sur les questions géoéconomiques gazières européennes si ça peut justement vous permettre de considérer la pertinence économique du projet.

1610

J'ai une présentation, je crois qu'elle peut être diffusée en salle, directement. Je ne sais pas si vous l'avez?

LE PRÉSIDENT :

1615

Pas actuellement. Ce que je comprends, c'est qu'elle traverse l'Atlantique, c'est bien ça.

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

1620

Normalement, elle a traversé il y a déjà quelque temps.

LE PRÉSIDENT :

Votre présentation est projetée.

1625

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

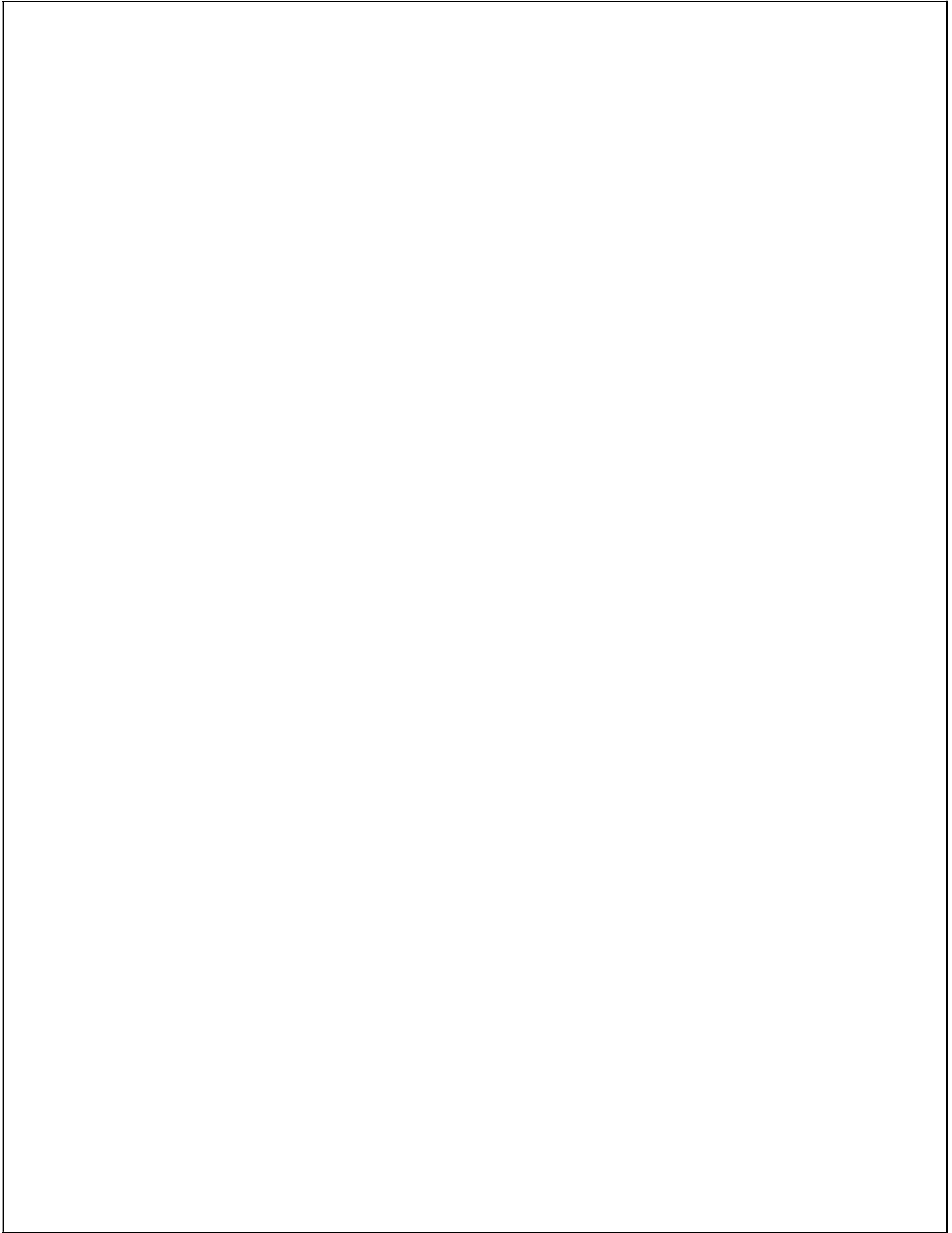
Parfait. Je vous remercie. Donc, relativement rapidement pour vous montrer un peu, je sais que la question de la situation gazière européenne a été déjà abordée, donc je vais aller assez rapidement sur ce début de sujet.

1630

Pour vous montrer qu'en fait, l'Europe, en règle générale, a une situation énergétique au sens global c'est ce que vous voyez sur le graphique qui est à votre gauche. Et gazière de manière particulière qui est une situation qui est dite prévisible.

1635

La population européenne est une population en croissance et en décroissance d'ailleurs relativement limitée.



1640 Les besoins énergétiques et économiques globaux sont relativement stables et on voit que sur une dizaine d'années glissantes, finalement, on est sur profil de consommation gazière et de consommation énergétique qui sont stables.

Néanmoins, ce type, comment dirais-je, cette photo de l'Europe, elle reprend des choses relativement différentes pays par pays.

1645 Quand on regarde, finalement je vous ai mis quelques pays pris plus ou moins au hasard pour refléter des situations très différentes.

Vous avez des pays au sein de l'Europe qui vont utiliser du gaz pour la production électrique : C'est le cas de l'Italie, c'est le cas de la Hongrie, un petit peu de l'Allemagne.

1650 D'autres, pas du tout. C'est le cas de la France. Certains qui vont l'utiliser dans l'industrie, d'autres dans les bâtiments.

1655 Donc, on est face, en fait, à une très grande variété de situations de l'utilisation du gaz, donc ça, c'est un peu, j'allais dire l'image à l'instant T.

1660 Néanmoins, le problème numéro 1 en termes géoéconomique de l'Europe, c'est ce que vous avez en ce moment projeté. C'est cette question de l'augmentation de la dépendance gazière. Si on se fonde sur le scénario *stated politic*, scénario médian, en réalité de l'Agence internationale de l'énergie, on se rend compte que si la consommation gazière de l'Union européenne devrait connaître une hausse à peu près jusque vers 2025-2030, puis après une relative décroissance.

1665 En fait, la production de gaz sur le continent européen, quant à elle, connaît d'ores et déjà une diminution forte qui ne va faire que s'accélérer.

Ce qui fait que quand on fait finalement le différentiel de ces deux éléments-là, on se rend compte que la dépendance gazière de l'Europe, par rapport à des fournisseurs extérieurs, ne va faire que s'accélérer.

1670 Et c'est bien là, finalement, le problème stratégique numéro 1 de l'Europe, sur la question sur l'approvisionnement gazier.

1675 Pour une raison simple, c'est que les champs gaziers exploités sur le continent européen, historiquement, d'abord les champs des Pays-Bas, puis ensuite ceux du Royaume-Uni enfin ceux de Norvège, sont en train justement en commençant par les Pays-Bas, de s'épuiser de manière de plus en plus accélérée.

1680 Les Pays-Bas ont commencé à arrêter totalement leur production gazière, les champs du Royaume-Uni sont en déclin prononcé. Et, la Norvège a priori a passé son pique de production gazière, donc véritablement, la situation du continent européen est une situation de dépendance qui ne va faire que s'accroître.

1685 Et, la dépense va s'accroître puisqu'elle va, cette production européenne décroît beaucoup plus vite que décroît la consommation globale de l'Union européenne. De l'Europe, même au-delà de l'Union européenne.

Au-delà de cette question de la consommation gazière elle-même, il faut regarder aussi la structure de la consommation.

1690 Pourquoi est-ce que cette demande gazière est à l'heure actuelle en légère augmentation. C'est pour la question du remplacement du charbon en Europe centrale et orientale.

1695 Il y a eu des débats, j'ai écouté jusqu'à présent, sur les questions d'effet rebond et les questions de charbon, ce qui faut voir par rapport au charbon qui est utilisé au sein de l'Union européenne, c'est que ce n'est pas un charbon minier d'exportation, c'est un charbon, j'allais dire de sécurité énergétique. Qui, avant tout, produit sur place dans les pays qui sont nommé, alors très majoritairement l'Allemagne, qui consomme chaque année 67 millions de tonnes équivalent de pétrole en charbon, la Pologne, la République Tchèque.

1700 Donc, vous voyez plutôt des pays Europe centrale et orientale. Et ces pays-là utilisent du charbon parce que le charbon est habituellement la seule ressource énergétique dont ils disposent sur leur territoire. Ce qui leur assure une forme de sécurité énergétique.

1705 Toutefois, cette consommation de charbon nationale ne peut plus être en accord avec les objectifs climatiques de l'Union européenne. Donc, ils sont le plus souvent les déclinaisons des différents accords internationaux.

Que ce soit le troisième paquet énergie climat qui était la déclinaison de l'accord COP 15 de Copenhague ou le Grand deal qui est la déclinaison actuelle et finale, nous verrons si elle est finale, d'ailleurs, de l'Accord de Paris.

1710 Donc, il est impossible pour ces pays, finalement, de continuer sur cette trajectoire d'utilisation d'un charbon national.

Donc, on se rend compte, comme d'ailleurs, quand on regarde ces trois pays-là qui sont les trois principaux consommateurs de charbon du continent européen.

1715 C'est que les stratégies nationales s'orientent de plus en plus vers justement un échange de ce charbon national vers du gaz. C'est notamment le cas en Allemagne.

1720 L'Allemagne a annoncé qu'elle sortait du charbon d'ici à 2038, donc je précise bien qu'en fait c'est un mouvement qui va s'accompagner sur le temps long.

Pour vous donner un exemple tout à fait récent, alors que la France a fermé la Centrale nucléaire de Fessenheim, il y a quelques mois. Au même moment, l'Allemagne inaugurait une centrale à charbon à quelques kilomètres de la centrale de Fessenheim, c'est la centrale Datteln 4.

1725 Donc vous voyez, centrale à charbon nouvellement inaugurée, ça veut donc dire qu'elle va continuer à fonctionner pendant un certain nombre d'années.

1730 Donc, l'Allemagne prévoit dans sa politique, une sortie du charbon en 2038. D'ici à 2038, on voit néanmoins qu'un certain nombre de stratégies nationales sont mises en avant de la part de l'Allemagne, de la Pologne, de la République Tchèque. Où on voit que la trajectoire gazière, et la plupart du temps l'augmentation dans le cas de la République Tchèque c'est quelque chose qui est pour l'instant relativement indéfini.

1735 Enfin, en tous les cas, au niveau du plan de décembre 2018, puisque ça dépendra du choix qui sera fait ou non par la République Tchèque d'augmenter sa part d'électronucléaire pour l'instant, on n'irait pas véritablement vers cette solution-là. Néanmoins, c'est quelque chose qui est tout à fait possible.

1740 Dans le même temps que se passe-t-il puisqu'un certain nombre d'acteurs internationaux ont bien compris justement cette augmentation de la dépendance gazière du continent européen c'est que la Russie, par exemple, augmente très fortement ses capacités d'exportation de gaz vers l'Europe.

1745 Si on prend en compte la réalisation du gazoduc Nord Stream 2 ce qui est une hypothèse de travail probable mais pas encore certaine d'ici un horizon à peu près 2025, quand bien entendu tenant en compte la réalisation de ce gazoduc. La Russie serait en mesure de fournir de manière théorique un total de 344 milliards mètres cubes sachant que l'Europe consomme environ 450 milliards de mètres cubes par an.

1750 Ça pose, bien évidemment, la question d'une forme de mono dépendance et d'une forme de dépendance qui finalement est forte à la Russie et d'ailleurs tend à s'accroître.

1755 Ce qui veut dire que l'Europe et l'Union européenne d'une manière plus pratique a besoin de disposer de nouveaux fournisseurs en Russie pour compenser cet effet.

1760 C'est à la fois un besoin très stratégique et un besoin économique. D'ailleurs en termes stratégiques la question de la sécurité énergétique, donc de la diversification des approvisionnements qui soit en gaz ou qui soit d'ailleurs dans d'autres matières énergétiques directes ou indirectes est un enjeu prioritaire pour l'Union européenne, bien entendu, mais aussi pour l'OTAN.

1765 Pour l'OTAN depuis le sommet de Chicago en 2010, la question de la sécurité énergétique est systématiquement posée et abordées au sein des actes finaux de chacun des sommets de l'OTAN.

Donc bien évidemment, c'est quelque chose qui devient de plus en plus majeur sur la question de la sécurité globale de la plaque européenne.

1770 Que s'est-il passé pour faire face à cette problématique-là, de nombreux terminaux GNL ont été construits, donc des terminaux cette fois-ci de regazéification. Financés, la plupart du temps, par des fonds de l'Union européenne. Pour justement être capable de diversifier cet approvisionnement et de diversifier les fournisseurs de ne pas se trouver, en fait, mono dépendant à un fournisseur particulier, donc que ce soit la Russie ou un autre, mais pas en particulier la Russie.

1775

Au bout d'un gazoduc. Donc, on a une kyrielle de terminaux GNL j'ai une carte juste après pour vous le montrer qui sont pour l'instant totalement sous-utilisés. L'utilisation moyenne des terminaux GNL au sein de l'Union européenne c'est à peu près 36 % de capacité.

1780

Ce qui recoupe des situations relativement différentes le terminal polonais de Swinoujscie, lui, il est plutôt utilisé au-delà des 70 % quand vous avez certains terminaux espagnols qui eux, sont plutôt utilisés à 14 %.

1785

Je reste sur ce cas particulier du terminal polonais de Swinoujscie car c'est un terminal très spécifique. Grâce en fait à sa mise en service et grâce justement au volume qui permet à la Pologne d'importer de Norvège mais aussi des États-Unis, pour l'instant, la compagnie nationale gazière polonaise s'appelle PGNiG, a grâce à ce terminal, en fait, mis fin à la reconduction automatique du contrat gazier qui existait avec la Russie. Qui était un contrat de 8,7 milliards de mètres cubes annuel. Qui donc va prendre fin en 2022 justement parce que la Pologne, grâce au terminal de Swinoujscie, peut diversifier ses fournisseurs.

1790

Au plan plus économique, il faut ajouter à ça, la question de la fin des contrats long terme qui sont majoritairement des contrats gazoduc et leur éventuel reconduction qui pour l'instant n'est absolument pas assuré.

1795

Vous voyez vous avez trois contrats qui viennent d'Algérie, les contrats Sonatrach : Sonatrach-Edison, Sonatrach-Enel, là plutôt pour l'Italie; Sonatrach Engie pour la France; et les contrats russes, le Gazprom-E.ON avec l'Allemagne et le Gazprom-PGNig. PGNig, on sait d'ores et déjà qu'il va être arrêté, justement grâce au GNL. Les autres, la question, vous voyez est tout à fait pendantes à un horizon qui s'établit plutôt globalement dans la deuxième moitié de la décennie 2020.

1800

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mazzucchi?

1805

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1810 Monsieur Mazzucchi, je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît. Contenu du temps imparti que nous avons, ici, pour travailler.

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

1815 Bien entendu. À ce moment-là, on va avancer un petit peu plus, on va aller à la dernière diapositive. Merci.

1820 La question finalement c'est pourquoi le Canada? C'est parce que pour l'Union européenne la sécurité énergétique c'est aussi la question de la stabilité économique et de la proximité politique avec un certain nombre de partenaires.

Certes, l'Union européenne et l'Europe, en règle générale peut aller s'approvisionner a énormément de partenaires en termes de GNL.

1825 Mais, l'idée c'est ici de disposer d'un partenaire qui offre à la fois un équilibre prix mais aussi un équilibre géopolitique et de proximité stratégique qui soit intéressant pour ne pas se trouver soit sous la mono dépendance de la Russie, soit sous un duo pole mal équilibré Russie-États-Unis, soit mis en balance avec des questions sécurité à des questions d'instabilité politique vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs qui sont les acteurs listés ici comme le Mozambique, le Nigéria ou l'Algérie, par exemple.

1830 Donc en fait, le Canada pour l'Union européenne présente un profil qui, on pourrait appeler un profil norvégien : Proximité géopolitique, stabilité économique, qui en fait, en termes de sécurité énergétique un acteur très intéressant à regarder pour les pays Européen.

1835 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1840 Alors, merci beaucoup de votre présentation, Monsieur Mazzucchi. Alors, on comprend aussi que les éléments visuels vont être déposés.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1845 Une dernière question, Monsieur le président. Contenu de ce qu'on vient de voir là, je surpris que votre planification de signature de contrat mette autant d'emphase sur l'Asie et pas autant sur l'Europe?

M. TONY LE VERGER :

1850 La réponse est assez simple c'est juste parce que la croissance de GNL est plus importante en Asie qu'en Europe.

1855 Donc, on ne va pas se fermer des portes maintenant alors que les contrats ne sont pas encore signés. On garde les portes ouvertes, mais évidemment il y a, comme disait monsieur Mazzucchi, un lien privilégié avec l'Europe de par la classification du Canada en termes de partenaire commercial.

1860 Évidemment, l'Asie fait partie de la portion du monde qui va avoir la plus grande croissance plus qu'un doublement de la demande en GNL dans les 20 prochaines années. Donc, on ne va pas laisser de côté un joueur aussi important non plus.

LE PRÉSIDENT :

1865 Alors merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Claude Ouellet, s'il vous plaît.

M. CLAUDE OUELLET

LE PRÉSIDENT :

1870 Re-bonjour, Monsieur Ouellet.

1875

M. CLAUDE OUELLET :

1880 Re-bonjour. Je réalise que le sujet a quand même été pas mal débattu, suite à ce qui a été dit par rapport avec la réponse d'hier qu'on disait que le prix était largement compétitif pour GNL Québec.

1885 Justement, les contrats n'ont pas l'air à sortir, n'ont pas l'air à se signer, ce qui fait que la boucle ne se ferme pas. C'est peut-être, aussi, ce qui explique pourquoi monsieur Buffet qui a quand même pas mal de flair en affaire a décidé de quitter GNL Québec pour investir dans d'autres dossiers de GNL.

LE PRÉSIDENT :

1890 Écoutez, on est encore dans l'opinion, Monsieur Ouellet, ça fait déjà deux, trois, quatre interventions que vous nous faites, vous connaissez les règles du jeu, je pense que vous pourriez aller directement à votre question, s'il vous plaît.

1895 Tout en sachant très bien que vous allez vous exprimer en deuxième partie. Écoutez, ne faites pas comme monsieur Paradis. Monsieur Paradis essayait de nous dire, il nous a quasiment présenté tout son mémoire.

Écoutez, on est en question, ici. Monsieur Ouellet, je vous inviterais à poser votre question.

M. CLAUDE OUELLET :

1900 Écoutez, avant que je vienne, je ne pensais pas qu'après-midi, avant que j'arrive, je ne croyais pas qu'on en parlerait autant.

1905 J'avais préparé ma question.

LE PRÉSIDENT :

C'est le thème économique, vous savez, ça a été clairement annoncé, identifié. Votre question, s'il vous plaît?

1910 **M. CLAUDE OUELLET :**

Merci beaucoup, quand même.

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous étiez dans l'opinion. Bien écoutez, on vous attend en deuxième partie.

M. CLAUDE OUELLET :

1920 Non, non. Je ne suis pas dans l'opinion. Je fais juste dire... écoutez, je pense qu'il y a une question à poser de ce côté-là, en tout cas, ça soulève énormément de questions.

LE PRÉSIDENT :

1925 Alors, vous me l'exprimerez en deuxième partie.

M. CLAUDE OUELLET :

Merci.

1930

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Ouellet. J'invite maintenant monsieur Marcel Lapointe, s'il vous plaît.

1935

M. MARCEL LAPOINTE

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Alors bonjour, Monsieur Lapointe.

1945

M. MARCEL LAPOINTE :

Bonjour, Monsieur le président. Monsieur le commissaire. Gens d'à côté.

Ma question est sur l'impact visuel. Est-ce que je suis dans mes clous?

1950

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, même si on parle du volet économique du projet, comme je l'ai dit, on accepte les questions. Alors écoutez, simplement, on va essayer autant que possible de vous répondre.

1955

Le sujet d'abord évidemment comme quelques questions qui nous ont été posées antérieurement le sujet a déjà été abordé dans des séances antérieures.

1960

Donc, vous référez à la documentation existante, ainsi qu'aux verbatim qui seront produits pour ce qui est des comptes-rendus des séances. Mais, je permettrai à l'initiateur de vous répondre pour ce qui est de la prise en considération des impacts visuels.

1965

M. MARCEL LAPOINTE :

Si je sors de mes clous, vous me le direz.

1970

LE PRÉSIDENT :

Non. C'est simplement que le sujet a déjà été abordé. Comme je vous l'ai dit, on va vous offrir une réponse.

1975

M. MARCEL LAPOINTE :

J'ai entendu le monsieur de France qui a parlé d'un équivalent entre la Norvège et le Canada. Je voudrais spécifier que la Norvège protège ses fjords. Ce qui n'est pas le cas pour le Canada.

LE PRÉSIDENT :

Pour ça, vous allez devoir venir nous le dire en deuxième partie.

1980

Alors, pour ce qui est de l'impact visuel. Madame Fortin?

M. MARCEL LAPOINTE :

1985

Moi, je possède une peinture représentant le fjord à son plus beau. Un paysage d'automne peint dans un mois d'octobre.

Si voulez voir à quoi ça ressemble dans deux semaines, vous viendrez à Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Fulgence, voir ce que c'est.

1990

LE PRÉSIDENT :

Alors d'accord. Mais là, vous voulez qu'on parle de l'impact visuel?

1995

M. MARCEL LAPOINTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2000

On laisse la parole à madame Fortin.

M. MARCEL LAPOINTE :

2005

Je n'ai pas fini. Il m'en reste pour à peu près 30 secondes.

Les activités présentent et à venir...

2010

LE PRÉSIDENT :

...un instant. Je viens de demander qu'on mette en sourdine...

2015

M. MARCEL LAPOINTE :

C'est moi.

2020

LE PRÉSIDENT :

Bien, mettez-le en sourdine, votre téléphone, Monsieur.

2025

M. MARCEL LAPOINTE :

Je ne suis pas capable.

2030

LE PRÉSIDENT :

Ça fait trois, quatre fois que je le demande qu'on le fasse. Regardez ce que ça fait, ça nous interromps. Paradoxal. Je vous écoute.

2035

M. MARCEL LAPOINTE :

Les activités présentes et à venir. Prêtes, on a la navigation marchande qui existe, Rio Tinto entre autres. On a les bateaux de croisière, même s'ils ont suspendu, il est toujours dans le décor.

2040

Et avec ce que GNL veut nous apporter, ce que Ariane Phosphate pourrait nous apporter, ce que Métaux BlackRock pourrait faire aussi, tous ces bateaux, cette navigation. En ajoutant l'éclairage hostile sur le fjord.

Ma question est la suivante : Si toute cette activité de navigation dans le fjord du Saguenay, c'est le seul en passant, j'ai su ça dans un guide norvégien, qui se jette dans un fleuve, c'est unique. Il va continuer pareil à sécher, là, d'accord.

2045

Alors si toute cette activité de navigation de la de la dans le fjord du Saguenay devient une réalité qu'arrivera-t-il des valeurs marchandes, patrimoniales et symboliques de mon tableau?

LE PRÉSIDENT :

2050

S'il vous plaît. On essaie de respecter les sujets pour tout le monde. Alors écoutez, la question est lancée, vous comprendrez qu'on ne peut pas, en fonction de l'impact éventuel de la circulation maritime voire ce que ça pourrait avoir sur votre tableau, là.

2055

Je pense qu'il faut être réaliste. Je comprends de façon allégorique ce que vous voulez nous faire savoir c'est que ça va modifierait selon vous passablement perspective visuelle du Saguenay au regard de ce que vous apprécier de votre tableau.

M. MARCEL LAPOINTE :

2060

Moi, je crois que ça va être épouvantable.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ça c'est...

2065

M. MARCEL LAPOINTE :

Épouvantable. Je veux juste vous dire, je termine avec ça, on veut que le fjord du Saguenay soit reconnu Patrimoine mondial de l'Unesco. On veut.

2070

On ne viendra pas me faire qu'avec une autoroute comme on peut l'entrevoir, en perspective, on ne pourra pas me faire accroire qu'on va être capable de défendre ce dossier-là.

LE PRÉSIDENT :

2075

Monsieur Lapointe, je vous remercie de votre intervention, s'il vous plaît, trouvez une solution pour votre téléphone.

2080 Alors, pour ce qui est des impacts visuels cumulatifs possibles, pour ce qui est de la navigation maritime.

Alors, Parcs Canada?

M. PIERRE BEAUFILS :

2085 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

2090 Je pense que la richesse visuelle du Saguenay vous importe? Je vous ai entendu intervenir à quelques reprises que c'est un peu votre fonds de commerce.

2095 Alors, pour vous, dans quelle mesure les impacts cumulatifs possibles de l'ensemble des projets qui augmenteraient de façon significative la circulation de la navigation sur le Saguenay pourrait altérer l'aspect visuel du Saguenay.

M. PIERRE BEAUFILS :

2100 Je vais commencer avec un concept que j'ai déjà abordé, qu'on appelle l'expérience du visiteur. Ça, c'est un concept important à Parcs Canada.

On veut que les usagers, les visiteurs vivent une expérience de qualité. Dans ce contexte-là, on met en place des mesures pour assurer ça.

2105 J'ai déjà fait la distinction entre un parc national et une aire marine protégée. C'est sûr que le contexte expérience du visiteur dans un parc national est différent que dans une aire marine protégée.

2110 Également, une notion de paysage. Dans ce contexte-là, vous comprendrez que les rives, c'est le Parc national du Fjord, du Saguenay. Paysage sur l'eau le visuel il n'y a pas eu nécessairement d'analyse à ce niveau-là.

Il faudrait peut-être faire des analyses. Il y a un élément qu'on pourrait prendre en considération de ce côté-là.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je pense qu'il y a quand même un élément nouveau qui est intéressant qui vient de nous être apporté.

2120 Il pourrait y avoir une analyse de l'impact visuel advenant évidemment l'augmentation de la circulation maritime sur le Saguenay.

Pour Parcs Canada, je veux dire, est-ce que ce n'est pas un des critères en quelque sorte, qui détermine, entre autres, la dénomination d'un parc, la détermination d'un parc?

2125 **M. PIERRE BEAUFILS :**

C'est une bonne question. En fait, pour un parc marin c'est d'être représentatif d'écosystème marin.

2130 Il y a 27 régions marines identifiées au Canada. Puis, on tente d'avoir une représentation de chacune de ces régions marines là, dans le Réseau des aires marines nationales de conservation.

2135 C'est la même affaire au niveau terrestre, donc on a un concept de représentativité des écosystèmes. Effectivement, il y a l'aspect, également, visuel, l'aspect beauté du lieu.

D'ailleurs c'est intéressant, il faut comprendre qu'au début les parcs nationaux lorsqu'ils ont été créés, c'étaient des endroits un peu des endroits qui étaient accessibles où qu'on rendait la nature accessible aux citoyens ou aux canadiens. Le premier parc étant Banff en 1885.

2140 Puis, avec l'évolution du temps, c'est devenu un peu des refuges pour la nature. Tandis qu'au début, c'était vraiment plutôt pour donner accès aux gens à la nature.

2145 Il faut comprendre que le Canada, à l'époque, c'était de nature, surtout sur la Côte Ouest, c'était de la nature partout.

Donc, c'est difficile d'accéder à la nature s'il n'y a pas des sentiers, il n'y a pas des infrastructures.

Donc, dès le début du mandat de Parcs Canada, cette notion-là d'appréciation de la nature, était présente.

2150

Puis oui, effectivement, dans un contexte de même, ça s'appliquerait.

LE PRÉSIDENT :

2155

Alors merci. On ajoute quand même des éléments concrets, suite à la question de monsieur.

Alors on n'a pas de représentant de la SÉPAQ, pour la SÉPAQ, c'est eux qui sont responsable de Parc Saguenay?

2160

Vous, c'est Parcs Canada. J'essaie de trouver qui est responsable du Parc Saguenay.

M. PIERRE BEAUFILS :

Le ministère de la Faune et Parcs.

2165

LE PRÉSIDENT :

Ce serait Faune et Parcs?

2170

M. PIERRE BEAUFILS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2175

Bien, oui. Faunes et Parcs, excusez-moi. Alors, le ministère de la Forêt, Faune et Parcs, est-ce qu'ils sont disponibles? Non, ils n'ont pas été assignés non plus, là-dessus.

2180 **M. PIERRE MICHON :**

Écoutez, moi, je tenterais quand même, il y a Faune et Parcs, mais aussi, nous, évidemment on consulte l'ensemble du Ministère dans l'analyse environnementale.

2185 Côté visuel, il faut comprendre que notre analyse essentiellement, elle porte sur le fixe, pas tant sur les bateaux.

L'approche qu'on pourrait utiliser même si on n'est pas nécessairement experts, souvent on se ramasse à faire quand même une évaluation sur des approches qui ont déjà été utilisées dans différents de type de projets.

2190 Le ministère du Tourisme, peut amener peut-être une contribution. Moi, je propose, je nous propose en fait de faire une relance auprès du ministère du Tourisme dans notre analyse environnementale. En tenant compte de ce qui a été témoigné lors des audiences cette semaine. Parce que le ministère du Tourisme peut avoir quand même un intérêt en lien notamment avec la navigation.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, si vous le faites, ce serait aussi à partager éventuellement avec la commission. Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

2205 Je voudrais juste ajouter on a consulté effectivement le ministère du Tourisme. Dans leur avis, en fait, ils ne nous ont pas amené aucun point d'interrogation sur projet. Ils ont même rendu le projet acceptable dans sa forme actuelle.

2210 Il y aura peut-être lieu de les relancer. Pour l'instant l'avis est essentiellement final. Donc, il n'y aurait pas de commentaire sur le projet.

LE PRÉSIDENT :

2215 On pourrait éventuellement les interpeller pour qu'ils confirment ou qu'ils réévaluent, qu'ils nous expriment formellement leur position quant à l'éventuel impact visuel que ça pourrait provoquer au niveau de la circulation maritime.

M. MICHEL DUQUETTE :

2220 Pour la circulation maritime, oui.

LE PRÉSIDENT :

2225 Merci. Monsieur Beaufile?

M. PIERRE BEAUFILE :

2230 Oui, je vais également investiguer à l'intérieur de notre organisation pour voir un peu, on a déjà référer au concept de conflit d'usage.

Je pourrais voir s'il pourrait avoir des compléments d'information qui seraient pertinentes pour la question.

LE PRÉSIDENT :

2235 Puis, on a aussi la MRC du Fjord qui est ligne, responsable du schéma d'aménagement.

2240 Alors l'éventuel impact visuel négatif, un regard sur la navigation puis de son augmentation éventuelle?

M. FRANK TREMBLAY :

2245 Oui, bonjour. En fait, le schéma d'aménagement comprend des normes protégeant le paysage, mais ça s'applique au niveau des terrains privés.

Donc, la plupart des rives sont Parc National et au niveau de ce qui se passe sur l'eau, on n'a pas vraiment de moyen d'intervention là-dessus, là.

2250 Donc, le risque des rives sont sous affectation récréative dans laquelle existent des normes de protection du paysage.

Pour ce qui est du site et de la navigation, on n'aurait pas vraiment de disposition qui sont intégrées dans le schéma d'aménagement.

2255

LE PRÉSIDENT :

Au-delà de ça, à ma connaissance, est-ce que vous auriez, éventuellement une juridiction, un pouvoir légal d'intervenir éventuellement sur la circulation maritime. Ça, c'est autre chose, là.

2260

Est-ce que je comprends que pour ce qui est de la circulation maritime, comme tel, vous avez peu d'emprise, en quelque sorte, pour ce qui est de la conditionner ou en fonction des paysages.

M. FRANK TREMBLAY :

2265

Effectivement, on n'a pas d'emprise, on peut mentionner nos préoccupations, mais au niveau d'agir concrètement, on est pas mal limité.

LE PRÉSIDENT :

2270

Merci beaucoup. Pour Ville Saguenay?

M. CAROL GIRARD :

2275

Oui, je vais demander à madame Jade Rousseau d'intervenir à ce sujet-là, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2280

Alors, Madame Rousseau?

Mme JADE ROUSSEAU :

Oui, bonjour. Au niveau de la circulation maritime, un peu comme mon collègue de la MRC du Fjord, ce n'est pas quelque chose dont on traite.

2285

Par ailleurs, au niveau du site en tant que tel qui est beaucoup plus reculé, à ce moment-là, nous, on vérifie quand même lors de l'émission des permis de construction à voir ces aspects-là, là, qu'ils soient amenés dans le paysage, on va dire ça comme ça.

2290

Et le schéma d'aménagement.

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre complément d'information, Madame Rousseau.

2295

Alors j'inviterais maintenant, à moins qu'il y ait d'autres interventions, d'autres informations.

Alors, j'inviterais Cathie Belley, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

2300

Mme CATHIE BELLEY

2305

LE PRÉSIDENT :

Alors bonjour, Madame Belley.

Mme CATHIE BELLEY :

2310

Bonjour. Je voudrais m'excuser, je suis partie à rire quand que le monsieur a terminé sa question en parlant de paysages de son tableau. J'ai compris aussi l'allégorie, j'ai trouvé ça touchant et d'une intelligence sensible.

2315 Je m'excuse, ça a sorti très fort.

Alors, je suis un petit peu dans les mêmes eaux. Que ce soit dans la phase de construction ou d'exploitation, après la fermeture de votre usine, pipeline ou quai, dû à n'importe quel facteur économique ou désastre climatique ou terrorisme.

2320 Quels sont vos engagements pris de restauration des sites et des territoires occupés avec les populations touchées, les instances municipales, autochtones ou gouvernementales, sur les deux paliers?

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2330 Oui. Effectivement, à l'intérieur de notre étude d'impact, on a analysé la fin de vie, si on veut, le démantèlement des installations. Et mettre en place des mesures d'atténuation le cas échéant.

2335 Peu importe la raison pourquoi on aurait à faire le démantèlement de ces installations-là, on l'a analysé à travers notre étude d'impact.

Et pour présenter le plan, je ne veux pas faire d'erreur, le plan de démantèlement, c'est monsieur Rivard. Je voulais être sûr de le donner à la bonne personne. Donc, présenter c'est quoi les objectifs de ce plan de fermeture là et quels sont nos engagements par rapport à ça.

2340 Donc, Monsieur Rivard?

M. DENIS RIVARD :

2345 Oui merci, avec plaisir. On a effectivement développé un plan pour la fermeture de l'usine en fin de vie.

Je vais quand même présenter ici les grandes lignes. Donc, je voudrais avoir la capsule, si Monsieur le président le permet, j'aimerais présenter notre capsule 6.9.C.

2350

LE PRÉSIDENT :

Je tiens à vous mentionner, Monsieur, je n'ai jamais refusé que vous présentiez votre diapositive.

2355

Mme STÉPHANIE FORTIN :

On suit le protocole.

2360

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vous donne une dispense, tiens.

M. DENIS RIVARD :

2365

Donc comme je vous mentionnais, notre plan, déjà, est assez détaillé. Puis, il est conforme aussi à la tradition de ce type d'usine.

Maintenant, laissez-moi, ici, vous présenter les grandes lignes. Principes généraux de la préparation à la fermeture.

2370

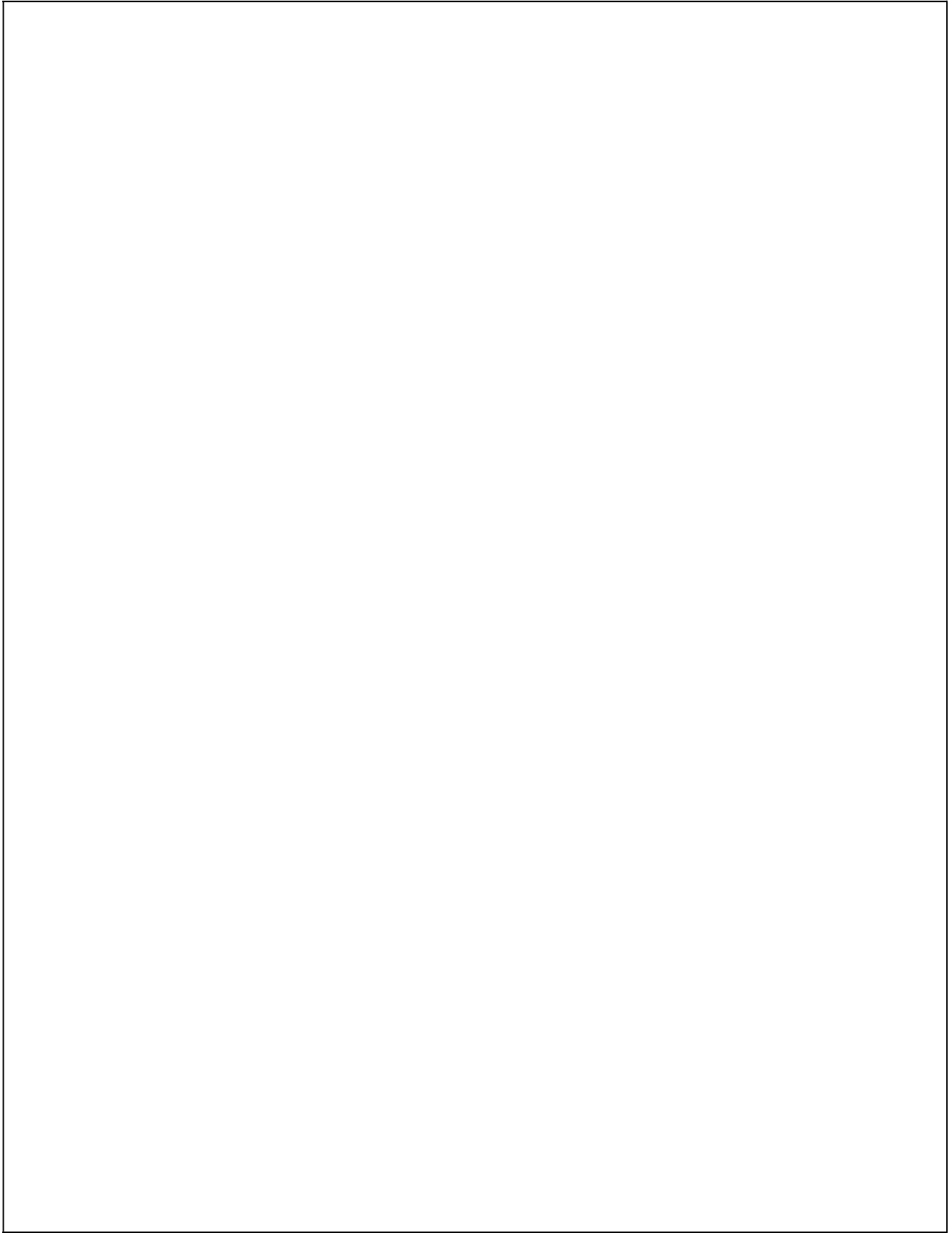
Ici, je vais vous donner les grandes lignes. Donc, la durée des opérations du complexe Énergie Saguenay est estimée à une période de 25 à 50 ans, comme on a déjà mentionné durant les séances du BAPE.

2375

À la fin des opérations, le complexe sera fermé selon les lois, règlements en vigueur, au moment de sa fermeture. On a développé un plan de fermeture, il est élaboré, mais il va se bonifier au fur et à mesure que l'ingénierie va avancer, afin qu'on minimise les impacts et maximiser la restauration des lieux.

2380

Donc, c'est le principe de base pour le développement de notre plan de fermeture.



2385

Le plan comprend trois objectifs : Le premier, se conformer aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux exigences requises pour la fermeture et restauration du site à la fin des opérations du complexe.

2390

Donc, on comprend bien qu'on a des lois aujourd'hui, mais dans 25 ans ou dans 50 ans il peut y avoir des nouvelles choses qui s'additionnent. Donc, notre plan devra être ajusté à ce moment-là.

Aujourd'hui, on peut monter le plan avec ce qu'on connaît déjà, au meilleur de notre connaissance, aujourd'hui.

2395

Point 2, identifier les mesures pour réhabiliter le site une fois que le complexe aura cessé ses opérations.

Le troisième point, planifier la gestion des matériaux et des résidus, incluant les résidus potentiellement dangereux, lors du processus de fermeture définitive du complexe.

2400

Le principe des actions à prendre, en fait, le plan va se finaliser au moins deux ans avant la fermeture.

Ce qu'on va faire, à ce moment-là, donc c'est de planifier le programme final de décroissance de la production. Puis l'évaluation des coûts anticipés pour la fin des opérations.

2405

Va falloir budgéter un montant d'argent, puis faire les derniers ajustements, avant les deux années dernières années de la fin des opérations.

2410

On va devoir proposer des alternatives pour continuer certaines opérations. Rendu à ce moment-là, il y a peut-être des parties de l'usine qui pourront être réutilisées à d'autres fins. Ce sera évidemment évalué.

On va évaluer les utilisations potentielles du complexe, incluant ou non le retrait de certaines composantes.

2415

Déterminer un calendrier détaillé de fermeture, description des travaux et équipement requis pour la restauration du terrain du complexe.

On va faire l'inventaire des matières dangereuses et produits chimiques qui peuvent être présents en vue de planifier leur retrait du site.

2420

On va aussi évaluer les impacts environnementaux, la fermeture et de l'arrêt des activités.

Donc ici, vous avez seulement que les grandes lignes, mais on a un document en préparation qui est très complet. Qui rencontre toutes les normes au moment où on se parle.

2425

Mme CATHIE BELLEY :

Mais, il n'y a pas d'actions concrètes?

LE PRÉSIDENT :

2430

Excusez, Madame. On a d'autres intervenants aussi à faire intervenir en lien avec votre question.

Mme CATHIE BELLEY :

2435

Pardon.

LE PRÉSIDENT :

2440

Alors, j'inviterais maintenant l'Administration portuaire de Saguenay.

M. CARL LABERGE :

2445

Oui, à titre de complément d'information. Je ne sais pas si on l'avait déjà mentionné, mais on le sait, le complexe serait situé sur des terrains qui appartiennent à l'Administration portuaire.

Ces terrains-là ne sont pas vendus à l'entreprise, ils sont loués. C'est le modèle de développement qu'on a qui est assez général dans l'industrie portuaire.

2450 Donc, nous autres, on a une prérogative assez importante de savoir ce qui va se passer aussi avec les installations, dans tous les cas, là. Advenant une fin d'opération, que ce soit selon la prévision du promoteur ou parce qu'il y aurait une fermeture anticipée.

2455 On ne voudrait pas se ramasser sur nos terrains avec des infrastructures finalement que c'est nous autres qui est pris avec. Donc, on a dans les bouts qu'on met en place actuellement, on en a un de signé, par exemple, qui est sur le même modèle avec Métaux BlackRock. C'est vraiment le modèle de développement.

2460 On veut s'assurer de prévoir la fermeture dans tous les cas, puis s'assurer aussi que ça ne soit pas fait à notre charge. On veut se protéger financièrement contre ça.

2465 Donc, on prévoit dans les baux, une négociation qu'il y a avec les entreprises parce qu'en même temps, on veut permettre au projet d'arriver. Mais rapidement, dans les premières années, d'avoir les garanties financières pour permettre le démantèlement.

 Ensuite de ça, dans le temps, que ce soit actualisé aussi de manière à ce que, dans tous les cas, nous n'ayons pas à supporter les frais de démantèlement.

2470 Ce qu'on prévoit aussi dans les baux de manière usuelle, c'est qu'il y a une dévolution à l'Administration à la fin, donc on a le choix de demander au promoteur soit de démanteler complètement les installations, de remettre ça dans l'état initial, ou s'il y a des éléments qu'on pense qui pourraient resservir à d'autres projets ou qui pourraient être utiles à relouer à un autre utilisateur. On pourrait garder certaines infrastructures qui pourraient être réutilisées par la suite.

2475 Ça, ça va être à voir plus tard. C'est une précision qu'on voulait ajouter.

LE PRÉSIDENT :

2480 Est-ce que vous pourriez nous déposer le libellé type, on ne demande pas de voir le bail, là, ou ce que vous négociez avec GNL.

 Je pense que c'est des conditions *sine qua non* que vous imposez à vos locataires, en quelque sorte.

2485

Est-ce que, sans révéler de renseignement nominatif ou quoi que ce soit, est-ce que c'est possible de nous déposer un peu les conditions au bail qui déterminent l'encadrement, en termes de démantèlement, s'il vous plaît.

M. CARL LABERGE :

2490

On n'a pas de libellé type, parce que chacun des baux est négocié. Étant donné l'ampleur de ces projets-là, de manière générale, on a toujours un nouveau bail basé sur les mêmes principes qui sont du cas par cas.

2495

Donc, je n'ai pas de libellé type vraiment à vous donner, là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être les principes?

2500

M. CARL LABERGE :

Les principes généraux, je peux peut-être mettre par écrit ce que je viens de vous dire, là, puis de vous le soumettre.

2505

LE PRÉSIDENT :

Très *factuellement*, là.

2510

M. CARL LABERGE :

Oui, oui. Très *factuellement*.

LE PRÉSIDENT :

2515

Conditions en termes de provision, puis tout ça.

M. CARL LABERGE :

2520 Un *one pager*, comme on dit.

LE PRÉSIDENT :

2525 Exact, s'il vous plaît.

Monsieur Duquette, je venais à vous, je pense que ça fait partie de l'analyse, puis de l'étude d'impact puis des éventuelles conditions qui seraient imposées à l'initiateur?

M. MICHEL DUQUETTE :

2530 Oui. Je vais laisser mon collègue Pierre Michon vous répondre.

M. PIERRE MICHON :

2535 En fait, de façon générale, il y a des évaluations du site qui sont faites quand il y a une usine qui s'installe.

Donc les exigences qu'on a au niveau de l'étude d'impact, c'est de faire l'état initial de la qualité du milieu, notamment les terrains.

2540 C'est justement dans un contexte où on devrait démanteler ou enlever les installations, faudrait aussi enlever toute contamination qui pourrait se retrouver sur les lieux.

2545 Je voulais aussi rajouter un point par rapport au domaine hydrique public, je ne serais pas étonné que les installations portuaires nécessitent une occupation du domaine hydrique au niveau du Québec.

2550 Et à ce moment-là, on a les mêmes exigences en finalité, si je ne me trompe pas, je vais essayer de trouver un texte qui le démontre. Un genre de bail qui exige le démantèlement avec un droit de regard sur le gouvernement de conserver les installations.

LE PRÉSIDENT :

2555 Je reviens un peu à l'éventuelle autorisation qui serait émise. De façon usuelle, habituellement c'est prévu ce genre de cas là. Est-ce que c'est une des conditions qui serait éventuellement au décret?

M. PIERRE MICHON :

2560 Pour la question du domaine hydrique public, c'est séparé. C'est une autre loi. Mais, pour le démantèlement des installations, je ne sais pas quel genre d'exigences qu'on pourrait montrer en modèle, là.

2565 C'est sûr que tout ce qui se fait comme je vous dis l'état initial, c'est dans un objectif où on exige qu'il y ait un démantèlement advenant l'abandon des sites.

LE PRÉSIDENT :

2570 Essentiellement, c'est de savoir exactement comme condition éventuelle le démantèlement, qu'est-ce que vous exigeriez. Est-ce que qu'il va avoir un encadrement de la part du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il va falloir qu'il vous demande un certificat. Je veux dire, évidemment, je comprends s'il y a des sols contaminés, les disposer dans un site réglementé.

M. PIERRE MICHON :

2575 On pourrait apporter des précisions là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2580 Alors, juste nous donner de façon générique, là, qu'est-ce qui serait exigible à un site industriel en termes de démantèlement dans le cadre d'un processus d'autorisation tel que GNL le fait actuellement.

2585 L'Administration portuaire nous parlait d'une condition à son bail quant aux coûts éventuels du démantèlement.

Est-ce que vous prévoyez des provisions de façon à assurer que le travail soit effectivement fait en bout de ligne?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2590

Donc en fait, les coûts de démantèlement vont être étalés sur une période de 50 ans.

Pour l'instant, on ne peut pas identifier spécifiquement les coûts détaillés de la fermeture, puis du démantèlement. Ça va être précisé une fois que l'ingénierie détaillée va être complétée.

2595

Cela étant, on n'est pas allé dans tous les détails du plan préliminaire de démantèlement, mais on s'engage à le déposer à la commission, on a présenté vraiment les grandes lignes. On s'engage à déposer à la commission le plan plus complet, pour que vous puissiez le consulter.

2600

Faut rappeler, aussi, je pense que monsieur Michon l'a aussi mentionné. Nous allons devoir déposer un plan de réhabilitation qui devra être accepté par le Ministère, au préalable, avant de procéder à la réhabilitation des lieux.

LE PRÉSIDENT :

2605

Merci. Voilà pour les éléments qui portent sur votre question, Madame.

Mme CATHIE BELLEY :

2610

Pour l'usine, si jamais il y a des fuites dans le pipeline qui n'est plus utilisé, ça va relever plus de Gazoduc, je présume?

LE PRÉSIDENT :

2615

Vous allez devoir poser la question au promoteur ou encore dans le cadre de l'éventuelle évaluation environnementale de ce projet.

Je ne peux pas me prononcer...

2620 **Mme CATHIE BELLEY :**

Ça ne les concerne pas?

2625 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, notre limite, notre mandat, c'est l'usine de liquéfaction, comme tel. En supposant qu'une éventuelle évaluation environnementale du pipeline se ferait.

2630 D'abord, ils sont déjà en processus d'autorisation, c'est ce que je comprends. Ils ont déjà déposé un avis de projet, ils sont en rédaction de leur étude d'impact.

Alors, il faudrait aller voir de ce côté-là pour savoir exactement si ces conditions-là seraient éventuellement applicables aussi pour ce projet-là.

2635 **Mme CATHIE BELLEY :**

Merci.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre intervention. J'invite maintenant madame Lucie Massé.

2645

Mme LUCIE MASSÉ

Mme LUCIE MASSÉ :

2650 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2655 Bonjour, Madame Massé. Nous vous écoutons.

Mme LUCIE MASSÉ :

2660 Oui, bonjour. D'abord, je veux vous remercier, je suis très heureuse de pouvoir vous parler, ça fait cinq fois que je m'y reprends. Cette semaine, je vous ai suivi toute la semaine. Je commence à vous connaître, Monsieur le commissaire.

2665 Voici ma question, elle concerne l'acceptabilité sociale. Quelles sont, je sais très bien, au niveau du BAPE qu'on suit un processus qui est rigoureux et transparent.

Dans ce contexte, je pose ma question. Quels sont les critères du BAPE pour évaluer l'acceptabilité sociale de ce projet Énergie Saguenay et sont-ils disponibles sur le site du BAPE, ces critères-là? Merci, Messieurs.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci de votre intervention. Oui, effectivement l'acceptabilité sociale. Écoutez, actuellement le concept d'acceptabilité sociale est quand même encore flou et mal défini.

2675 Dans le sens qu'on applique la notion d'acceptabilité sociale à plusieurs objets ou angles qui s'appliquent quant au projet.

Alors écoutez, nous, on n'a pas une définition définitive comme dans un dictionnaire de ce que c'est l'acceptabilité sociale.

2680 Ce qu'on fait, de toute façon, on évalue d'abord la portée, puis l'ampleur des impacts du projet au plan social, économique, environnemental au regard de la Loi sur le développement durable.

2685 La définition comme telle, l'acceptabilité sociale, écoutez, est un peu plus difficile contenu qu'il n'y a pas de concept précis, ni d'encadrement légal de ce que c'est que l'acceptabilité sociale.

Alors, dans une certaine mesure, on le définit en fonction des 16 principes de la Loi sur le développement durable, bien entendu, mais aussi en fonction de ce que nous apportent les citoyens et les différents intervenants dans le cadre de l'audience publique.

2690 Alors écoutez, c'est un concept qui comporte quand même beaucoup de subjectivité. Je ne suis pas à même de vous définir ce que c'est exactement.

Et nous sommes très prudents dans nos rapports quant à l'utilisation de ce que c'est l'acceptabilité sociale.

2695 Nous ne sommes pas à même de pouvoir définir ce que c'est ou ce n'est pas. Alors, au-delà du principe ou du mot, c'est très difficile pour moi de vous définir ce que c'est pour une commission du Bureau d'audiences publiques.

2700 Et, nous l'utilisons avec beaucoup de prudence. Quoi qu'on ait quand même des personnes qui travaillent sur le sujet, c'est à même ces personnes-là qu'on se base en quelque sorte pour essayer d'établir ce que pourrait être l'acceptabilité sociale, en fonction de ce qu'on a comme information sur un projet.

2705 C'est tout ce que je peux vous dire, pour l'instant, en ce qui concerne l'élément de votre question, Madame. Merci beaucoup d'être intervenu.

Mme LUCIE MASSÉ :

2710 Bon d'accord. Je voulais simplement peut-être ajouté que ça m'étonne que le BAPE dans son travail aussi rigoureux au niveau de son analyse n'ait pas un ensemble de critères bien spécifiques. Ce serait peut-être quelque chose à réfléchir, Monsieur Bergeron.

LE PRÉSIDENT :

2715 Je tiens à vous dire, Madame, qu'on y travaille. Un peu comme l'exemple du développement durable il y a peut-être 20 ans.

2720

Le développement durable, il y a 20 ans, c'était un concept flou qu'on appliquait à toutes les sauces.

Avec le temps, on a développé une approche, il y a une Loi qui s'est faite, on a défini un peu mieux au Québec ce que c'était que le développement durable, on l'a encadré dans une Loi.

2725

Le concept d'acceptabilité sociale est encore en maturation en termes de définition. On pose la question de qu'est-ce que c'est que l'acceptabilité sociale, il y a presque autant de définitions de l'acceptabilité sociale que de personnes qui répondent.

2730

C'est un peu ça. On comprend le principe global de ce que ça peut être, mais pour ce qui est de le définir globalement est-ce que c'est strictement quantitatif, qualitatif, ça repose sur d'autres éléments?

C'est un peu ça que ça pose comme question. On l'utilise avec une certaine prudence, la définition de ce que c'est que l'acceptabilité sociale.

2735

Mais, je vous remercie de votre suggestion.

Mme LUCIE MASSÉ :

2740

D'autant, Monsieur Bergeron, ce projet-là peut s'étendre jusqu'à 50 ans. Moi, je vais être morte, je ne le dis pas pour moi, je le dis surtout pour les générations à venir, Monsieur.

Merci infiniment. Au revoir.

2745

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Massé. Alors j'inviterais maintenant Marie-Hélène Pelletier, s'il vous plaît.

2750

Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

2760 **Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER :**

Allo, moi, c'est Marie-Hélène. Je suis travailleuse sociale au Centre d'amitié autochtone du Saguenay.

2765 Lundi madame Fortin a nommé qu'un comité regroupant des membres de trois communautés innues et un comité formé d'acteurs de l'industrie récréotouristique de la région ont été ou seront formé pour guider le projet.

2770 Ma question est quel sera le rôle précis de ces comités-là, leur composition et quelle sera la portée concrète et réelle de leur recommandation. Aussi, est-ce que leur consultation est valide pour la planification du projet exclusivement ou pour la phase d'exploitation du complexe, aussi?
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2775 Merci de votre question. Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2780 Oui. Donc pour répondre à la question de madame Pelletier, premier volet, on parle des Premières Nations. Effectivement, j'ai mentionné que nous avons un comité qui était formé avec les Premières Nations Innus.

2785 Comité qui est en place depuis 2015 et qui a vraiment été créé en amont du dépôt de l'étude d'impact.

Donc, ce comité-là nous a vraiment aidés dans l'élaboration de notre étude d'impact pour considérer l'aspect Premières Nations.

2790 Cela étant, ce que ça a donné comme premiers résultats, ça a été l'élargissement de notre zone d'étude pour inclure une zone de pêche à l'oursin vert, qui est une pratique qui est faite par la communauté d'Essipit.

2795 Maintenant, c'est quand même des comités qui continuent d'évoluer parce que nous avons créé un sous-comité environnement qui vient de ce comité-là. Je suis encore dans le dossier Premières Nations. C'est vraiment un sous-comité qui a été créé pour voir l'évolution de cette étude d'impact là. Évidemment, c'est un comité qui va perdurer dans le temps.

2800 On a discuté aussi largement de l'enjeu touristique. Donc oui, nous avons mis en place un comité qui a été créé en 2019. Nous avons eu quelques rencontres à ce jour. La pandémie a fait arrêter ces travaux-là.

Évidemment toutes les industries ont été largement touchées par la situation. Donc, ça a été sur la glace dans les derniers mois. Maintenant, c'est un comité qui va reprendre.

2805 Encore une fois, qui va perdurer à travers le temps. C'est sûr que nous, on avait besoin de consulter en amont de l'étude d'impact, de déposer un projet qui considérerait ce que nous avons recueilli sur les terrains et de présenter un projet avec des mesures de médication qui venaient directement de ces consultations-là.

2810 Bien entendu, si le projet va de l'avant, il y aura d'autres comités. Là, on a parlé de ces deux comités-là qui vont se poursuivre, mais d'autres comités qui vont être mis en place comme une nouvelle mouture, si on veut, de notre comité consultatif qui pourrait s'apparenter à un comité de vigilance, par exemple, qui ferait le suivi des travaux avec des parties prenantes très localisées autour des installations.

2815 Quand on parle de la phase construction, mais évidemment dans la phase opération ce serait une autre mouture de ce comité-là.

2820

La fin de vie de ces comités-là, va venir avec la fin de vie des installations. Dans le sens où les relations avec les communautés sont là pour toute la durée de vie du projet.

LE PRÉSIDENT :

2825

Alors voilà pour les informations qu'on peut vous fournir suite à votre intervention.

Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER :

Est-ce que je peux ajouter une précision?

2830

LE PRÉSIDENT :

Une précision, oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER :

2835

Ma question était intense, je pense qu'il en manque un petit bout, peut-être. C'est quoi la portée réelle de leur recommandation.

2840

Est-ce que vous allez faire changer le bateau, mauvaise analogie, mais en tout cas. Est-ce que vous allez donner un coup de volant si ils vous font un commentaire X, Y. C'est quoi la portée?

LE PRÉSIDENT :

2845

Écoutez, on va résumer : Est-il consultatif ou décisionnel?

Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER :

Oui. Vous résumez bien.

2850

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2855 Donc pour le comité Premières Nations, j'ai apporté une réalisation concrète qui a été l'élargissement de la zone d'étude.

 Au départ, ce n'était pas dans nos lignes directrices. Étant donné que la communauté d'Essipit faisait des activités de pêche à l'oursin vert à l'embouchure du fleuve.

2860 Donc, on a élargi notre zone d'étude, qui a été considérée, par ailleurs, là, dans l'analyse qui est effectué actuellement avec le gouvernement fédéral. C'est quelque chose de concret. D'autres réalisations qui ont été mis de l'avant à l'intérieur de notre projet, je pense entre autres on parle beaucoup de l'intégration au paysage, par exemple.

2865 Les premières maquettes que nous avons présentées de notre plan d'usine, les installations étaient plus près de la rive.

 Donc, avec les consultations qu'on a mené, on est arrivé avec un plan d'ingénierie où on a reculé les installations, on a réaligné les réservoirs à intégrité totale aussi un derrière l'autre pour faire en sorte qu'on ne voit pas les trois, mais bien seulement que le premier.

 On a réalisé, aussi, plusieurs modélisations d'intégration visuelle, on a parlé beaucoup de l'éclairage qui est un enjeu.

2875

LE PRÉSIDENT :

 Simplement préciser, je pense qu'il faudrait revenir à l'essence de la question.

2880 Je mets une troisième options : Consultatif, décisionnel ou concerter?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2885 L'objectif c'est vraiment de travailler ensemble. De trouver des solutions aux problèmes qui nous sont apportés.

C'était pour démontrer concrètement que c'est vraiment un travail de collaboration et c'est vraiment l'objectif de trouver des solutions avec les préoccupations qui nous sont amenées.

2890 Donc, en quelque sorte, décisionnel jusqu'à un certain point, dans la mesure où est-ce qu'on arrive ensemble à des solutions.

LE PRÉSIDENT :

2895 Alors, en souhaitant vous entendre en deuxième partie. Merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE PELLETIER :

2900 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2905 Alors, la commission va prendre une courte pause, 15 minutes. Et nous allons vous revenir.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2910 **REPRISE DE LA SÉANCE**
PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

2915 Alors, je vous inviterais à reprendre votre place, nous allons reprendre nos travaux.

Alors j'invite maintenant monsieur Yvon Laprise, s'il vous plaît.

2920

M. YVON LAPRISE

LE PRÉSIDENT :

2925

Bonjour, Monsieur Laprise.

M. YVON LAPRISE :

2930

Bonne fin d'après-midi à tous. Comme vous l'avez dit, je me présente : Yvon Laprise. Je suis le membre fondateur de la page Facebook en appui pour GNL qui compte 37 000 membres.

2935

En fait, je ne gagne pas ma vie avec ça, naturellement, je suis aussi un travailleur d'usine. J'en profite pour remercier tous les environnementalistes grâce à qui, aujourd'hui, je participe à fabriquer l'aluminium le plus propre au monde.

LE PRÉSIDENT :

2940

Alors, votre question?

M. YVON LAPRISE :

2945

Étant travailleur d'usine, je suis intrigué par un point qui s'est parlé hier, le 4.0 Technologique. J'aimerais comprendre qu'est-ce que le 4.0 Technologique.

LE PRÉSIDENT :

2950

À ma connaissance, ça a été avancé par l'initiateur. Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, tout à fait. On l'a évoqué hier dans le cadre des discussions quand on parlait du profil d'emploi, mais aussi quel type d'usine ça va être.

2955 Je rappelais aux gens qu'on a souvent, dans la tête, quand on parle de la grande industrie, on a des images très précises, mais faire fonctionner une usine de GNL ça demande beaucoup de technologie. Il y aura une portion de ces emplois qui seront à la fine pointe.

2960 Donc, je laisserais, dans un premier temps, madame Paradis-Laroche répondre sur le profil de main-d'œuvre, mais par la suite, j'irais voir mon collègue monsieur Rivard qui va expliquer un peu l'environnement de travail à proprement dit, quand on parle de 4.0, qu'est-ce que ça veut dire.

Donc, Madame Paradis-Laroche d'abord, pour le profil main-d'œuvre, s'il vous plaît.

2965 **Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :**

Si c'est possible mettre la capsule 8.5 à la page 5, s'il vous plaît. C'est quelque chose que je n'ai pas montré encore. C'est parce qu'il y a quelques petites images qui décrivent l'environnement. Je crois que ça pourrait être intéressant.

2970

Mme STÉPHANIE FORTIN :

On n'est pas dans la redite.

2975 **LE PRÉSIDENT :**

Je pensais qu'elle ne m'avait pas demandé la permission.

Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :

2980

J'ai dit « si possible ».

LE PRÉSIDENT :

2985

Je vous en dispense, aussi.

Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :

2990 O.K. Merci. Alors, emploi dans un environnement 4.0, je trouvais ça intéressant de montrer cette capsule-là, parce qu'on voit des petites images, on voit dans le haut, la première image à gauche complètement.

2995 Donc, on a parlé de pilotage de drones qui fait partie de l'environnement 4.0.

Si on regarde la deuxième image, on parle alors de réalité augmentée, et monsieur Rivard pourra vous en parler parce qu'il a concrètement été visité des usines qui démontrent un peu comment ça se déroule dans l'espace 4.0.

3000 À l'image 3, on voit tout ce qui concerne plus la robotique ou la robotique collaborative, qu'on appelle, la relation humain-machine.

Et à la quatrième image, on voit un centre de contrôle. Donc, on voit les panneaux de contrôle sur l'image.

3005 Donc, ça représente en gros des éléments qu'on voit, des types de tâches ou de l'environnement 4.0 dans une usine de GNL.

3010 Et ce qui est particulier dans cet environnement-là, ça demande des compétences qui sont davantage liées à la capacité d'innovation et de créativité, à la résolution de problèmes complexes, à l'analyse de données, à la sécurité des actifs informationnels, et à la capacité d'adaptation.

3015 Ici, on voit un peu la distinction au niveau de la formation dans cet environnement-là. Vous savez quand on va faire le démarrage de l'usine, on va devoir former entre autres notre personnel d'opération.

Et le personnel d'opération ne pourra pas être dans l'environnement puisque l'usine va être en construction.

3020 Donc, on va travailler à faire de la formation avec ce qu'on appelle la réalité augmentée.

Donc on voit dans le premier scénario, la formation sur place à laquelle on est habitué dans un environnement industriel concret.

3025 Et on voit dans le deuxième scénario, en fait, des simulateurs virtuels qu'on va utiliser dans un environnement 4.0. pour offrir de la formation immersive.

Maintenant, je laisserais la place à monsieur Rivard pour vous donner un petit peu plus de détails.

3030 S'il vous plaît, revenir à la diapo précédente, je crois qu'il veut s'en servir.

M. DENIS RIVARD :

3035 Oui, tout à fait. Merci de me donner l'opportunité s'en parler parce que c'est un sujet qui me passionne beaucoup.

Pour répondre à la question sur l'industrie 4.0, ma réponse va se diviser en trois volets.

3040 Premier volet : Ingénierie. Vous avez déjà tous entendu parler de modélisation 3D. D'ailleurs, l'image qu'on présente en général de notre usine vous voyez un modèle en 3D.

Mais en réalité, aujourd'hui, un projet comme le nôtre se fait avec les systèmes les plus développés en termes de d'ingénierie.

3045 On ne parle plus vraiment de dessins en 3D, aujourd'hui. En fait, on parle de la banque de données qu'on pourrait appeler *big data* ou on dit en français je crois « données massives ».

3050 En fait, on rajoute beaucoup de dimensions au 3D. On rajoute des dimensions en termes de temps, en termes de coûts, en termes de spécifications, en termes de propriété de matériaux, en termes d'informations concernant l'opération qui viennent des fournisseurs qui nous fournissent toute cette information-là qui rentre dans la base de données.

3055 Des données d'entretien, puis des données de détection de déficience. Ce qu'en fait on se ramasse avec des millions de données, puis en fait, avec ça, qu'est-ce qu'on crée, ce n'est pas un modèle 3D.

C'est carrément une usine virtuelle jumelle. En anglais il l'appelle le *twin plan*. C'est vraiment une usine jumelle virtuelle. Ça, c'est la première étape.

3060 La deuxième étape, on va parler de l'usine physique, en quoi ça consiste le 4.0 dans l'usine physique.

3065 On parle d'équipement connecté. En fait, tous les équipements de l'usine, sont en réseau avec des communications ultra rapides, avec des interfaces intelligentes au niveau de chacun des équipements.

Donc, on utilise vraiment des algorithmes d'intelligence artificielle dans les équipements. On appelle ça aussi *machine learning*, en fait c'est apprentissage automatique pour les machines.

3070 C'est-à-dire que certains paramètres en cours de route sont vraiment analysés par l'intelligence artificielle pour toujours travailler de façon de plus en plus optimale et aussi de plus en plus sécuritaire. Donc ça, c'est le volet de l'usine physique.

3075 L'avantage de se ramasser avec une usine virtuelle et une usine physique, c'est que pendant qu'on fait la conception, dans le modèle virtuel, on fait participer des spécialistes en ingénierie qui vont regarder les interfaces, on va faire des revues de conception, qu'on appelle, à différents pourcentages d'avancement.

3080 On va aussi utiliser des gens d'opération qui vont venir visiter l'usine virtuelle pour nous donner leurs recommandations sur la disposition de certaines commandes ou de certaines zones du projet. De façon à améliorer l'opérabilité.

3085 Avant, vous savez je suis un peu plus vieux que tout le monde, ici. On utilisait des dessins deux dimensions, on présentait ça aux opérateurs. Ce n'est pas tout le monde qui comprend sur un dessin en deux dimensions. Comment ça va être vraiment un fois que c'est construit. Puis quand ils le voient une fois construit : « ah, j'aurais aimé mieux ça là, plutôt que là. »

Bien quand on a l'usine virtuelle qui est une copie identique de l'usine future, ça permet, à ce moment-là de prendre des informations, puis de pouvoir le modifier pour l'usine physique.

3090 Puis quand je parle de modifier, dans le modèle 3D, étant donné que toutes les informations de spécification, de coûts et de temps sont là, si on déplace un équipement, on le met un peu plus loin, automatiquement le modèle de temps, la cédule se met à jour en disant : « ça va prendre trois semaines de plus sur la cédule en déplaçant cet équipement-là. Puis, ça va nous coûter tant de plus ».

3095 Puis ça se fait dans l'inverse aussi. On peut voir, puis si on met telle chose à côté de telle autres dans une meilleure séquence d'opération, on sauve des coûts, on sauve du temps.

3100 Donc, c'est vraiment une base de données qui est fantastique pour le design de l'usine. Et en réalité, en plus, on utilise le meilleur système de l'industrie pour faire ce genre de développement-là.

Maintenant, le troisième volet, c'est là que c'est encore plus intéressant. C'est que nos opérateurs sont des opérateurs connectés.

3105 C'est-à-dire, ils vont porter un casque, vous voyez sur la deuxième photo, le casque que vous voyez là, ce n'est pas un casque de sécurité traditionnel. C'est plus un casque d'astronaute, réellement. Il y a un GPS dans le casque, il y a une caméra, il y a un écran de réalité augmentée, il y a des microphones, il y a trois microphones, dans le casque en question, de façon à ce que l'opérateur puisse, en tout temps dans l'usine, donner des commandes pour faire apparaître sur son écran de réalité augmentée des informations que, comme je vous disais tantôt, qui se situent dans la base de données massive de l'usine.

3110 Il y a tellement de données qu'en fait, l'ordinateur qui est relié à la salle de contrôle suit le déplacement de l'opérateur dans l'usine. Donc, en tout moment, on sait où l'opérateur est, on mesure même les paramètres vitaux de l'opérateur en question.

L'opérateur fait partie du réseau. En se déplaçant dans l'usine, la base de données présélectionne tout ce qui pourrait être dans son environnement immédiat.

3120 C'est-à-dire que lorsqu'il arrive devant un équipement, il peut automatiquement avoir accès super rapidement à toutes sortes d'informations.

3125

Il peut faire apparaître un diagramme d'opération, il peut faire apparaître une séquence de vérifications, il peut parler avec les gens de l'opération, puis de voir des informations visuelles qui lui apparaissent dans son écran.

3130

Les gens de l'opération voient ce qu'il voit, en plus, il a une caméra de détection infrarouge sur son casque qui lui permet de voir, par exemple, en regardant comme vous savez nos conduites sont à moins 162 degrés.

Est-ce que c'est trop long?

LE PRÉSIDENT :

3135

On voit que vous êtes passionné. Vous l'avez bien dit en début.

M. DENIS RIVARD :

J'ai presque fini.

3140

LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, peut-être conclure, s'il vous plaît.

3145

M. DENIS RIVARD :

Oui, je conclus. Donc de cette façon-là vraiment ça optimise vraiment l'opération de l'usine, on parle d'opérateurs qui vont vraiment avoir accès à l'information et être en communication.

3150

Pas seulement pour le point de vue opération, mais c'est aussi pour le point de vue sécurité. Voilà

LE PRÉSIDENT :

3155

Alors merci beaucoup de la présentation. Écoutez, je suis à peu près de votre génération. J'écoute ça, ça nous projette presque dans la science-fiction.

Est-ce que la technologie est déjà disponible, est-ce que ça serait applicable et opérationnel au regard de la construction de GNL?

3160 **M. DENIS RIVARD :**

Si vous me permettez?

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Succinctement.

M. DENIS RIVARD :

3170 Succinctement. Je pourrais vous parler de ça pendant une autre semaine, mais on va laisser faire.

3175 Donc, j'ai vu aux États-Unis une des plus récentes usines de LNG qui a les technologies qui étaient les plus modernes à l'époque où ils ont entré en opération, on parle d'à peu près cinq ans.

Nous, dans notre cas, on est cinq ans d'avance là-dessus, puis quand l'usine va entrer en opération, on va vraiment avoir ces technologies-là. Je les ai vus, on les a même testés entre nous chez le fournisseur de ce type d'équipements-là. C'est vraiment disponible pour nous aujourd'hui. C'est une réalité pour le projet d'Énergie Saguenay.

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Vous nous aviez avancé, dans une réponse lors d'une séance antérieure, c'était attractif pour ce qui est des nouvelles générations comme tel.

3185 Est-ce que c'est vous qui dépenseriez la formation ou est-ce que c'est des établissements d'enseignement.

3190 Puis l'autre question, je suppose et le débat est actuellement dans notre société, est-ce que ça nécessiterait éventuellement la mise en place d'un réseau 5G.

Peut-être nous expliquer aussi en termes de support qu'est-ce que ça exigerait, qui n'est pas nécessairement dépendant, là, qui nécessiterait une mise en place de façon à ce que vous puissiez opérationnaliser en quelque sorte cette approche?

3195 **Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :**

Clairement, au moment où on va commencer la formation du personnel, donc il va avoir évidemment du doublage avec nos fournisseurs qui vont venir sur place offrir de la formation sur les équipements.

3200

Et à ce moment-là, oui ça va demander de la formation parce qu'on est bien conscient que c'est de la nouvelle technologie.

3205

Donc, il va y avoir de la formation qui va se donner au départ avec l'aide de nos fournisseurs. Mais, notre objectif c'est de pouvoir, tranquillement, faire un transfert d'expertise local pour qu'éventuellement, on puisse avoir des maisons d'enseignement qui puissent donner certaines formations qui vont se retrouver à l'intérieur de ces programmes-là.

3210

Et on prend un exemple un peu de ce qui s'est fait, je reviens avec ça, c'est parce que j'ai travaillé aussi dans d'autres projets par le passé.

Par exemple, si on prend l'exemple de Rio Tinto qui dans la région, il y a quelques années, ils ont décidé d'implanter le Lean et Six Sigma.

3215

Ils ont travaillé, par exemple, avec les PME locales, ils l'ont fait chez eux et ensuite ils l'ont implanté chez leur fournisseur pour justement qu'ils puissent travailler avec ces méthodes de travail là chez eux.

3220

Mais dans le même principe, notre objection c'est qu'on puisse développer l'expertise locale pour que nos PME locales, aussi, développent l'expertise pour pouvoir venir intervenir chez nous avec les technologies qui vont être en place.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3225

Rapidement, juste rappeler que nous avons une compétence en intelligence artificielle, ici, au Québec. On va pouvoir avoir accès, on a les meilleurs, ici, au Québec. On va pouvoir avoir accès à ces ressources-là.

3230

Monsieur Rivard, brièvement, sur le réseau que ça nécessite.

LE PRÉSIDENT :

Sur l'infrastructure.

3235

M. DENIS RIVARD :

Concernant le 5G, tout le design de tout notre système est évidemment compatible avec la technologie 5G. C'est souhaité de pouvoir l'utiliser au moment de mettre l'usine en opération.

3240

Ça fonctionne aussi sur les réseaux actuels, mais la performance va décupler avec les réseaux 5G. Notre design est fait en conséquence de ça.

LE PRÉSIDENT :

3245

Est-ce que ça serait un réseau autonome ou vous seriez dépendant des réseaux commerciaux?

M. DENIS RIVARD :

3250

On parle de réseaux autonomes à l'intérieur de l'usine.

LE PRÉSIDENT :

3255

Puis, contenu de la sensibilité des produits vous envisagez de produire, moi, je me pose la question en termes de garantie de sécurité.

Je ne sais pas si vous comprenez un peu l'essence de ma question? Contenu que vous dépendez quand même d'un réseau qui virtuellement vous permet d'opérer l'usine, dans quelle mesure ça peut assurer une certaine sécurité.

3260

Écoutez, bien bêtement, une panne de réseau, une panne d'électricité, le réseau tombe en panne. C'est un peu ça que je souhaiterais peut-être vous entendre, là.

3265

Je présume que ça doit être quand même un niveau de dépendance assez élevé, là. Si vous virtualisez ou dématérialisez en quelque sorte les opérations de l'usine, je pense qu'en contrepartie il faut quand même avoir plus qu'une assurance raisonnable que ça fonctionne pour assurer la sécurité de procéder, là.

M. DENIS RIVARD :

3270

Oui, effectivement. D'ailleurs, comme j'avais expliqué un peu dans d'autres situations au niveau de l'usine, on parle de redondance.

3275

Par exemple, je vais donner un exemple dans la salle de contrôle. On a la salle de contrôle qui est dédiée aux unités de liquéfaction, mais on a aussi une salle de contrôle supplémentaire, un poste de contrôle supplémentaire dans la salle de contrôle qui est relié à l'usine virtuelle.

Cette possibilité-là, nous donne la possibilité de simuler des choses, mais aussi avec de faire un remplacement si jamais il y avait un problème avec une console, une troisième console.

3280

Tout dans l'usine est dédoublé de façon à ce qu'il n'y ait jamais aucun système qui peut tomber en panne.

3285

Évidemment, avec des systèmes aussi développés en termes de technologie, la cyber sécurité qui est associée à ça, est aussi à la fine pointe de ce qui existe.

J'ai même le numéro de la norme dans mes affaires, ici. Il y a une norme pour supporter ce genre de choses, qui est la norme ISO 27001 qu'on pourra déposer à la commission si vous voulez.

3290 Vous pouvez être assuré que du point de vue cyber sécurité la hauteur de technologie va être à l'égal de notre technologie de l'opération de l'usine.

LE PRÉSIDENT :

3295 Merci pour l'information complémentaire. Voilà ce qu'on peut vous apporter comme information, aujourd'hui.

M. YVON LAPRISE :

3300 Je vous remercie beaucoup, c'est très fascinant. C'est juste dommage que je prenne ma retraite bientôt.

LE PRÉSIDENT :

3305 Pour faire une analogie, je ne pense pas que ce soit pour nous autres, contenu de l'état générationnel où on est.

Alors j'inviterais maintenant monsieur Pierre Charbonneau, s'il vous plaît.

3310

M. PIERRE CHARBONNEAU

M. PIERRE CHARBONNEAU :

3315

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3320

Bonjour, Monsieur Charbonneau.

M. PIERRE CHARBONNEAU :

3325 Petite parenthèse, le domaine 5G, je suis en génie automatisation industrielle, donc je suis très près de ça, puis la capacité du 5G va permettre de distribuer toutes les bases de données à travers les composantes plutôt qu'un système serveur central qui est actuellement la technologie en place.

En tout cas, ça a le temps d'évoluer encore. On verra si c'est vers ça que ça va aller.

3330

LE PRÉSIDENT :

Merci de cette information. Alors votre question?

3335

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Moi aussi j'aimerais ça en parler, il faut choisir ses sujets.

LE PRÉSIDENT :

3340

On le fera dans un autre forum.

M. PIERRE CHARBONNEAU :

3345

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à nous poser votre question.

3350

M. PIERRE CHARBONNEAU :

3355

Alors, ma question concerne le domaine relié aux revenus fonciers. Récemment, de Ville de Saguenay, on apprenait qu'il y avait une baisse des valeurs industrielles, des bâtiments industriels de Rio Tinto et de différentes compagnies qui font qu'on a une baisse de revenus d'impôts fonciers.

La charge pour compenser est redistribuée sur la population. Donc, ce qui fait une augmentation des taxes municipales des citoyens, qu'on a vécu d'ailleurs récemment, les deux dernières années.

3360 Par rapport à ça, ça augmente la charge fiscale en plus du coût de la vie des gens.

Alors, la venue d'un grand projet comme le projet GNL, moi, j'aimerais savoir quelles sont les retombées, l'ordre de grandeur des retombées sur les revenus fonciers de la Ville et sur les valeurs des propriétés du marché immobilier des gens.

3365 Parce que si la région continue à décroître à petit feu comme elle le fait, on a une baisse sur du long terme. Puis maintenant, la venue d'un projet comme ça va créer une poussée positive dans l'économie, à ce niveau-là.

3370 Au niveau des entrepreneurs, de tout le roulement de l'activité économique en produit intérieur brut régional.

Alors, j'aimerais avoir un ordre de grandeur de ces retombées-là.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, pour l'initiateur dans un premier et on va interpellé aussi Ville Saguenay, je pense que c'est elle qui a la main sur le compte de taxes. Je pense qu'elle doit avoir une idée aussi sur ce que ça peut avoir comme implication.

3380 Alors, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3385 Oui. Effectivement, GNL Québec, autant en période d'opération va payer ses taxes, ses impôts, les charges fiscales au Québec et au Canada. Ça va être la même chose au niveau de la municipalité.

3390 Maintenant, les discussions sont entamées avec Ville de Saguenay par rapport aux montants de taxes qui seront payées, mais on va avoir une idée plus précise du montant au moment où l'ingénierie détaillée du projet va être complétée.

Donc, c'est ce que je pourrais fournir à monsieur Charbonneau comme réponse.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Alors pour Ville Saguenay?

3400 **M. CAROL GIRARD :**

Que pour Ville Saguenay, je vous répondrais qu'effectivement ce que l'on me dit c'est très, très spéculatif au moment où on se parle. C'est difficile pour la Ville de se prononcer, à ce niveau-ci.

3405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais je souhaiterais que la Ville nous confirmer l'assertion de monsieur Charbonneau à l'effet qu'actuellement il y a une dépréciation des valeurs foncières des propriétés industrielles versus les propriétés résidentielles.

3410 Est-ce que vous êtes à même de pouvoir éventuellement nous confirmer ou infirmer l'assertion de monsieur Charbonneau, à ce sujet-là?

M. CAROL GIRARD :

3415 Écoutez, au moment où on se parle, je n'ai pas vraiment d'information à donner là-dessus. Par contre, on peut prendre ça en note et vous produire une information ultérieurement à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

3420 S'il vous plaît. Alors, c'est ce que je peux vous apporter, Monsieur Charbonneau.

M. PIERRE CHARBONNEAU :

3425 Madame Jade, peut-être qu'elle est disponible en ligne, on le sait, par exemple quand...

LE PRÉSIDENT :

3430 ...mais en tout cas, là, j'ai le porte-parole de la Ville Saguenay qui me dit : « il n'y a pas personne de disponible ».

Fait qu'on va répondre par écrit, c'est ce que j'ai compris. Puis, si vous voulez aller parler à monsieur Ménard après l'audience pour échanger sur...

3435 **M. PIERRE CHARBONNEAU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3440 Au plaisir. Alors j'invite maintenant madame Isabelle Nadeau, s'il vous plaît.

3445

Mme ISABELLE NADEAU

Mme ISABELLE NADEAU :

3450 Oui bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3455 Bonjour, Madame Nadeau, nous vous entendons, alors je vous invite à poser votre question, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE NADEAU :

3460 Parfait, merci. Donc, puisqu'on parle d'économie j'assume qu'une certaine somme d'argent public québécois a été investi afin de réduire les émissions de GES depuis 90.

3465 Considérant que le projet GNL de l'extraction Alberta jusqu'à sa liquéfaction à l'usine émettra sept millions de GES, c'est-à-dire qu'il annulera en une seule année, tous les efforts de réduction de GES du Québec depuis 1990.

J'aimerais connaître quel montant a été investi par le gouvernement québécois pour réduire les GES du Québec de 1990 à ce jour?

LE PRÉSIDENT :

3470 Oui. Vous comprendrez que l'enjeu des GES a été traité assez largement lors des dernières séances. On a consacré plus de quatre heures pour en discuter.

3475 Vous comprendrez, aussi, qu'on n'a pas de représentant, peut-être céder la parole aux gens du ministère de l'Environnement, pour voir dans quelle mesure dans le cadre de la stratégie les investissements possibles que le Gouvernement du Québec aurait fait concernant la lutte aux changements climatiques.

M. MICHEL DUQUETTE :

3480 Oui, Monsieur le président. Effectivement, nous n'avons pas d'expert aujourd'hui qui assiste, puis on va essayer de trouver la donnée sur l'investissement total en changement climatique de 90 à 2020.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

La question est ambitieuse?

3490 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, tout à fait. On va faire notre possible, disons, là.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame la question est prise en délibéré auprès des représentants du ministère de l'Environnement.

Je vous remercie de votre intervention, Madame Nadeau.

3500

Mme ISABELLE NADEAU :

Parfait, merci. Bonne journée.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne journée, Madame Nadeau. J'inviterais maintenant monsieur Joseph Simard, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Simard est présent? Alors écoutez, on y reviendra, peut-être.

3510 Monsieur Gilles Saint-Pierre, s'il vous plaît.

M. GILLES SAINT-PIERRE

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Saint-Pierre.

3520 **M. GILLES SAINT-PIERRE :**

Bonjour. Un peu comme hier, je voulais avoir de l'information sur le 4.0. Je viens de l'avoir.

Je me permets une autre question. J'aimerais ça savoir si GNL va maintenir un siège social au niveau régional, ici. Voilà.

3525

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin?

3530

Mme STÉPHANIE FORTIN :

La réponse est oui. Actuellement, notre siège social est situé à Saguenay dans l'arrondissement de Chicoutimi, mais le siège social est prévu de rester, ici.

3535

LE PRÉSIDENT :

Voilà pour votre réponse.

M. GILLES SAINT-PIERRE :

3540

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3545

Merci beaucoup. Alors, monsieur Simard est-il revenu de sa pause? Vous avez failli perdre votre tour, Monsieur Simard. Non, non, non, ne courez pas, je ne voudrais pas qu'il y ait un accident pour autant. Là, on vous en demandait pas tant.

3550

M. JOSEPH SIMARD

M. JOSEPH SIMARD :

3555

Mon nom est Joseph Simard, écoutez, j'ai une question.

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'espère parce qu'on est en période de questionnement.

3560

M. JOSEPH SIMARD :

Je viens m'excuser à monsieur Beaufile, parce que ce matin je suis parti d'une façon assez rapide, puis je suis convaincu qu'il a à cœur le fjord, puis les bélugas, puis il travaille énormément dans le secteur. Je tiens à m'excuser.

3565

Puis, j'aurais dû entendre les propos qu'effectivement pourquoi on accepte les croisières dans le secteur de Tadoussac, c'est en raison des mesures qu'ils prennent.

Donc la distanciation, pas plus que huit bateaux aux alentours des mammifères marins, la limite de vitesse, ainsi de suite.

3570

Donc j'aurais dû entendre ça même si ces mesures ne sont pas parfaites. Parce qu'on voit qui arrive avec les milliers de visites qu'il y a, il arrive plusieurs accidents, encore, puis sont notables dans les journaux.

3575

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3580

M. JOSEPH SIMARD :

Donc ma question.

LE PRÉSIDENT :

3585

Avant que vous posiez votre question, je vous souligne qu'on a quand même passé presque 30 minutes, là, puis on a fait intervenir l'ensemble des intervenants. Qui directement ou indirectement avaient des encadrements, des lois, des règlements.

3590 Alors, je pense qu'on essaie, autant que possible, de vous fournir l'information en fonction de votre intérêt, puis de la question que vous posez.

Alors votre question, s'il vous plaît, en espérant qu'on puisse vous apporter des éléments d'information.

3595

M. JOSEPH SIMARD :

Si le GREMM, Ville de Tadoussac, le Gouvernement du Canada, tous les intervenants, les environmentalistes acceptent un projet même s'il y a des contraintes en raison des mesures prises.

3600

Pourquoi le projet de GNL, même s'il présente encore moins de danger pour les mammifères marins, parce qu'on a entendu ce matin qu'il n'y a même pas de collision avec les gros navires.

3605

Puis, ils prennent des mesures qui sont très, très similaires : Vitesse, du remorquage, diminution des bruits.

Donc, pourquoi ce qui est bon pour minou, ne serait pas bon pour pitou?

3610

LE PRÉSIDENT :

Juste m'identifier le pitou, puis le minou.

M. JOSEPH SIMARD :

3615

C'est les croisières, le marché des croisières qui causent des problèmes aux mammifères marins, puis que c'est bon pour l'économie.

3620

Puis, le marché, notre région du Saguenay qui veut avoir un projet puis vivre aussi. Autrement dit, on est deux régions similaires qui se côtoient.

LE PRÉSIDENT :

3625 L'équité entre les deux, là?

M. JOSEPH SIMARD :

3630 Entre les deux régions qui se respectent, puis qu'on a besoin des deux régions pour vivre. Juste à titre d'information, notre région de Tadoussac, pour tout le monde, ici, la région de Tadoussac, puis Saguenay, il y a des européens, la Ville de Québec et ça draine les touristes.

3635 Les gens passent par Charlevoix, ils veulent voir les mammifères marins, je comprends très bien ça. Si on a des touristes aussi, ici, au Saguenay, c'est en raison des mammifères marins puis de Tadoussac.

Juste pour terminer, s'il vous plaît. Ensuite, ils prennent le fjord, puis ils viennent nous voir.

3640 Donc respectivement, on pourrait-tu se respecter puis se donner tous les deux les mêmes avantages.

LE PRÉSIDENT :

3645 Mais là, je ne vois pas de point d'interrogation, non plus, là.

Mais, je sais que je vais vous voir en deuxième partie.

M. JOSEPH SIMARD :

3650 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3655 Alors, c'est un peu malheureux parce qu'évidemment les personnes-ressources avec qui on pourrait échanger, là-dessus, ne sont malheureusement pas présents. On a fait le débat ce matin.

M. JOSEPH SIMARD :

Est-ce que l'équité?

3660

LE PRÉSIDENT :

Bien l'équité, écoutez, on a un initiateur qui propose un projet, on a des règles qui sont applicables en termes d'arbitrage on a essayé quand même d'essayer de faire un portrait assez juste ce matin en termes d'encadrement réglementaire et autres.

3665

Écoutez, je pourrais peut-être offrir l'occasion à monsieur Beaufiles, je pense que vous êtes gestionnaire du Parc depuis combien d'années, Monsieur Beaufiles?

3670

M. PIERRE BEAUFILS :

Six ans, maintenant.

LE PRÉSIDENT :

3675

Écoutez, je pense que c'est une réflexion continue comme gestionnaire de parcs, au regard de la conciliation des intérêts des autres.

Fait que je peux offrir à monsieur Beaufiles l'opportunité d'émettre son opinion là-dessus.

3680

J'aurais souhaité peut-être qu'on puisse échanger ce matin, mais les gens ne sont pas tous présents. Alors écoutez, j'offre la possibilité à monsieur Beaufiles d'échanger là-dessus.

M. PIERRE BEAUFILS :

3685

Merci, Monsieur le président. Merci pour les excuses, je ne l'avais pas pris personnel, ne vous inquiétez pas.

En fait, j'ai ramené l'élément de complément d'information que j'avais dit après la pause.

3690

C'est-à-dire que c'est un équilibre difficile entre faire vivre l'expérience, une expérience de visite.

J'expliquais qu'il y a une notion de faire découvrir la nature, puis de faire apprécier la nature, qui vient avec un parc national ou avec aire marine protégée.

3695

Ce n'est pas comme faire des zones où, on dit *no go no take*, là. Des zones où c'est interdit d'y aller, ça, c'est de la protection pure et dure.

Tandis que nous, il y a vraiment un concept qui est bien avec l'appréciation, l'éducation. Puis, cette logique-là est aussi appliquée pour sensibiliser les gens pour qu'après, eux, ils adoptent des comportements plus responsables rapport à la conservation.

3700

Il y a toute cette logique-là qui s'applique. Puis, il y a une logique aussi sous-jacente, parce que Parcs Canada est beaucoup dans les régions. C'est aussi de favoriser un développement récréotouristique, ça sert un peu de moteur économique.

3705

Vous avez mentionné Tadoussac, c'est sûr que pour Tadoussac, ce n'est pas le parc marin qui attire à priori, c'est des mammifères marins.

Parcs Canada en encadrant des activités sur les mammifères marins, permet que l'activité s'étire dans le temps.

3710

Donc mon collègue garde-parc, Félix Ledoux a mentionné qu'il y avait un système de permis, il y avait des réglementations. Peut-être que vous vous êtes parlé entretemps, je pense que vous avez bien compris.

3715

Alors, il y a un équilibre à aller chercher là, puis c'est tout l'enjeu pourquoi, nous, on travaille en collaboration avec des partenaires.

Pourquoi, lorsqu'on voit qu'il y a des menaces qui deviennent plus préoccupantes, on va ajuster nos mesures en conséquence.

3720

On va travailler de façon à rendre cette activité-là durable ou ces activités-là durables, dans le temps.

3725 Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre préoccupation?

M. JOSEPH SIMARD :

Oui, c'est très bien. Je vous remercie.

3730

M. PIERRE BEAUFILS :

Je ne savais pas si j'étais pitou ou minou.

3735

LE PRÉSIDENT :

Je pense que de toute façon, je me permets une petite opinion bien éditoriale. Conciliation des usages, c'est un débat permanent dans la société. La conciliation des usages en termes de perception social est bien différente de celle des années 60.

3740

On est en 2020, on est au 21^e siècle. Alors, personnellement, je crois que c'est un débat permanent et ce sera toujours un équilibre à tenir dans notre débat social, dans les décisions gouvernementales, dans les décisions de développement économique, d'investissement, puis de protection de l'environnement.

3745

Écoutez, je pense qu'on est dedans, on est ici aujourd'hui, le BAPE a 40 ans, on fait un pas avec le BAPE, mais il y a eu d'autres mécanismes qui ont été mis en place.

3750

Donc, il n'y a pas de solution unique, puis ça fait partie du débat social, puis du développement économique, puis de la protection de l'environnement, puis du développement durable.

Je pense qu'il n'y a pas de réponse définitive à ça. Il va toujours avoir des tiraillements entre ces concepts-là et on va avancer socialement pour en arriver peut-être à concilier tout ça.

3755

Alors voilà, c'était mon petit éditorial pour ce que vous avez soulevé comme débat, je tiens à vous le souligner.

M. JOSEPH SIMARD :

3760

Merci beaucoup, vous avez remarqué que je n'avais plus de papier.

LE PRÉSIDENT :

3765

Merci, Monsieur Simard. Alors j'inviterais maintenant monsieur Pierre-Luc Bilodeau, s'il vous plaît.

3770

M. PIERRE-LUC BILODEAU

LE PRÉSIDENT :

3775

Alors bonjour, Monsieur Bilodeau. À vous la parole.

M. PIERRE-LUC BILODEAU :

3780

Bonjour. Je me présente Pierre-Luc Bilodeau. Je suis électricien et j'habite Chicoutimi.

Je tiens à souligner que je suis en faveur du projet. Ma question est la suivante : Est-ce que des usines existantes et/ou futures pourraient s'approvisionner en GNL à même l'usine projetée?

LE PRÉSIDENT :

3785

Est-ce que vous parlez au plan local régional?

M. PIERRE-LUC BILODEAU :

3790

Régional à prime abord, puis québécoise, oui.

LE PRÉSIDENT :

3795 Je pense qu'on avait effleuré le sujet pour ce qui est de l'éventuelle disponibilité du GNL au plan local via un plan de distribution.

Écoutez, je vous laisse aller, Madame Fortin.

3800 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui merci, Monsieur le président. Pour répondre à la question de monsieur Bilodeau, effectivement, on l'a évoqué un petit peu plus tôt cette semaine, le fameux robinet.

3805 C'est-à-dire de rendre accessible le gaz naturel liquéfié à des entreprises régionales ou à l'extérieur de la région qui voudraient avoir accès à cette source d'énergie là. C'est une demande qui émanait du milieu.

3810 Maintenant, comme on l'a dit, il n'y avait pas aucune activité de transport de GNL qui va être opéré par l'entreprise. Nous, l'objectif, c'est l'exportation de gaz naturel liquéfié, mais ce que nous avons avancé comme engagement, c'est de dire on va rendre ce GNL disponible si jamais des entreprises sur la Côte-Nord ou ailleurs pourraient en avoir besoin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3815 Alors merci, Madame Fortin. On comprend que ça a été offert, mais il n'y a pas eu de suite?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3820 En fait, il n'y a pas eu d'appel de proposition, il n'y a rien eu à cet égard-là. C'est seulement une ouverture que nous avons démontrée, suite à des discussions ou des préoccupations qui avaient été soulevées dans la région qui disait : « bien, tant qu'à avoir ça chez nous, aussi bien en profiter. »

3825 C'était plus dans cet esprit-là. L'objectif de l'entreprise demeure le même.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pilotto?

3830

LE COMMISSAIRE :

Oui, je veux valider. Vous n'avez pas complété l'ingénierie détaillée, mais votre plan c'est de construire une usine qui ne comporte pas de rampe de chargement, pour l'instant.

3835

Enfin, ce que j'en ai compris. Donc, vous avez l'idée du robinet, mais physiquement, il n'est pas construit. Installer une rampe de chargement pour des fardiers, ça constitue un ajout important quand même à l'usine?

3840

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Je vais céder la parole à monsieur Rivard qui est en charge du développement de l'ingénierie détaillée, pour répondre à cette question-là.

3845

M. DENIS RIVARD :

Effectivement, la présence du robinet fait partie officiellement du *scope* du projet.

3850

Maintenant, en cours d'évolution de l'ingénierie, c'est sûr qu'on va investiguer les types de moyens qui pourrait être utiles, on va voir ce qu'il y a sur l'industrie, puis on va développer les infrastructures qui vont être associées à ce robinet-là, pour permettre de pouvoir l'expédier soit par bateau, soit par ISO *containers*, ou par camion, les différents moyens qui sont sur le marché.

3855

C'est certain qu'on va devoir, en plus pour des raisons de sécurité, s'arranger pour que ce design-là soit bien intégré dans notre usine.

Et, ça fait partie du *scope*, mais je ne peux pas à ce stade-ci vous donner les détails parce que ça va se développer dans les phases d'ingénierie ultérieures.

3860

LE COMMISSAIRE :

Donc, on reste quand même dans le domaine du possible, même si ce n'est pas...

3865 **M. DENIS RIVARD :**

C'est officiellement dans notre scope. C'est juste que l'ingénierie se fait en différentes étapes.

3870 C'est officiellement dans notre scope. Donc, éventuellement on va pouvoir définir exactement les infrastructures qui vont être requises, puis elles vont même être virtuelles. En temps et lieu.

LE COMMISSAIRE :

Dans votre 4.0.

3875

LE PRÉSIDENT :

Alors merci. J'espère que ça satisfait votre réponse.

3880 **M. PIERRE-LUC BILODEAU :**

Oui, très bien. Je vous félicite pour votre patience. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3885

Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant monsieur Colin Pratte, s'il vous plaît.

3890

M. COLIN PRATTE

M. COLIN PRATTE :

Oui, bonjour. Colin Pratte de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.
Vous m'entendez?

3895 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Pratte, nous vous entendons. Je vous propose de nous soumettre votre question.

3900 **M. COLIN PRATTE :**

Oui. Mon interrogation porte sur les levées de fonds internes auxquelles procèdent les différents commanditaires du projet.

3905 L'un d'entre eux IDG Energy Investment, des Bermudes, a rendu publiques les levées de fonds qui ont été faites en 2019, cinq qui ont été faites et qui ont permis d'amasser la somme de 36,65 millions de dollars.

IDG mentionne aussi qu'en 2020, il y a une difficulté pour mener à bien les levées de fonds.

3910 Alors, je pose la question à l'initiateur : Qu'elles ont été les levées de fonds qui ont été faites depuis le début de l'année 2020 et quel est le montant, le nombre de capitaux qui a permis d'être amassé?

3915 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3920 Je vais céder la parole à monsieur Tony Le Verger qui va répondre à la question de monsieur Pratte concernant les levées de fonds.

M. TONY LE VERGER :

3925 Oui. Juste une précision, l'investisseur auquel monsieur Pratte fait référence, en fait, c'est Valuevale Investment qui est basé à Hong Kong et non pas aux Bermudes. Je veux juste préciser ça.

3930

Oui, pour confirmer, l'année dernière on a eu des levées de fonds comme dans tout projet. Donc, on avance, on lève de l'argent en fonction des différents jalons qui sont rencontrés. Donc, comme dans tout projet classique.

3935

Donc, en 2020 on a aussi levé de l'argent pour continuer l'avancement du projet. Comme vous pouvez imaginer, ce ne sont pas des informations de nature publique.

Maintenant, ce que je peux vous dire c'est que depuis le début du projet, on a levé un peu plus 150 millions de dollars, pour le déploiement du projet.

3940

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà. C'était la réponse de l'initiateur.

3945

M. COLIN PRATTE :

Juste une précision par rapport à la juridiction d'attache, effectivement, l'entreprise est cotée à la Bourse de Hong Kong, mais sa juridiction d'établissement d'incorporation c'est bien Les Bermudes.

3950

Je me pose la question par rapport au caractère public d'information, pourquoi est-ce qu'on choisit du côté de l'entreprise IDG de rendre publiques les informations. Du côté de l'initiateur, on n'égale pas ce niveau-là de transparence?

3955

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin?

3960

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Monsieur Le Verger?

M. TONY LE VERGER :

3965 Pour répondre très clairement, les informations auxquelles vous avez eu accès, c'est un
dépassement de la fonction de l'investisseur en question qui n'était pas sensé déposé des
informations de cette sorte dans le domaine public.

LE PRÉSIDENT :

3970 Monsieur Le Verger, la fatigue aidant, je vais vous demander de ralentir un peu le rythme, on a
de la difficulté à comprendre vraiment tout.

3975 Je comprends votre désir de vouloir nous l'information rapidement. Prenez en considération que
notre attention est peut-être un peu moindre. Pourriez simplement répéter votre réponse que je la
comprene bien.

M. TONY LE VERGER :

3980 Tout à fait. Donc, je disais que ces informations-là ont été mises dans le domaine public par cet
investisseur qui n'était pas sensé le faire.

C'est pour ça qu'elles sont disponibles à travers différentes informations qu'il a pu déposer à la
Bourse de Hong Kong.

3985 Comme je disais tout à l'heure, ce sont des informations qui ne sont généralement pas de nature
publique. Je confirme encore.

LE PRÉSIDENT :

3990 Qu'est-ce qui vous motive à garder confidentiel ces données, quelle serait éventuellement la
conséquence si elles étaient divulguées?

M. TONY LE VERGER :

3995

C'est principalement des conséquences qui pourraient avoir un impact en termes de négociation commerciale essentiellement, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, il y a beaucoup de compétiteurs.

4000

Et donc, quand vous allez discuter avec différents clients potentiels, les informations financières de chacun des développeurs de projet de cette sorte peuvent devenir un point important par rapport à des décisions que ces différents clients peuvent prendre.

Donc, on préfère ne pas diffuser ces informations dans le domaine public.

4005

LE PRÉSIDENT :

Donc un genre de rapport de force dans un contexte de négociations de contrats.

4010

M. TONY LE VERGER :

Exactement. Ce sont des informations relativement importantes et capitales par rapport à l'entreprise.

4015

LE PRÉSIDENT :

Alors merci de votre intervention, Monsieur Pratte.

M. COLIN PRATTE :

4020

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4025

J'invite Benoît-Robin Lessard, s'il vous plaît.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD

4030

LE PRÉSIDENT :

Re-bonjour, Monsieur Lessard.

4035

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

Re-bonjour, Monsieur Bergeron, Monsieur Pilotto. Ma question : Il y a plusieurs projets actuellement sur la Côte Est du Canada, sur les projets de gaz naturel qui ont déjà des autorisations, qui sont beaucoup plus avancés que celui de GNL. Moi, je voudrais savoir qu'est-ce que qui distingue celui de GNL qui n'a pas d'autorisation encore et qui n'est pas connecté tout près du gazoduc comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse.

4040

Qu'est-ce qui distingue celui de GNL, je vous citerais un exemple, Canaport a déjà pensé à inverser son terminal qui est un terminal de gazéification, donc un terminal d'importation pour en faire un terminal d'exportation et pour deux milliards de dollars. Donc, beaucoup moins cher que celui qui nous est proposé ici?

4045

LE PRÉSIDENT :

4050

Alors, Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui. Donc on en a parlé beaucoup cette semaine. D'abord, le projet d'Énergie Saguenay. L'idée de sortir du gaz naturel à l'est du Canada, permet d'avoir accès à des marchés plus facilement comme ceux de l'Europe. On a eu la chance, tout à l'heure d'avoir un expert qui discutait de la situation par rapport à l'Europe à cet égard-là.

4055

D'autre part, le projet d'Énergie Saguenay va être la première usine de cette envergure-là à être alimentée 100 % à l'hydroélectricité.

4060

Ce qui fait en sorte que le complexe d'Énergie Saguenay va être 84 % moins émetteur qu'une usine comparable située dans le golfe du Mexique.

4065 Maintenant, comme monsieur Le Verger l'a expliqué, puis aussi on s'engage à la carboneutralité, ces éléments-là font en sorte qu'il y a certains éléments de compétitivité qui fait que oui le projet d'Énergie Saguenay ou le gaz qui serait liquéfié par Énergie Saguenay aurait une valeur ajoutée sur les marchés.

4070 Maintenant, je vais céder la parole à monsieur Le Verger, s'il n'aurait pas un complément d'informations à apporter à Monsieur Lessard à l'égard du fait pourquoi Énergie Saguenay serait compétitif dans l'état d'avancement de son projet, si je comprends bien.

M. TONY LE VERGER :

4075 Donc pour répondre spécifiquement aux terminaux potentiels sur l'est du Canada. Canaport a aussi un projet connu qui s'appelle Carburol LNG.

4080 Donc, Canaport, je pense que Repsol et puis Irving Oil ou Irving Brothers se sont prononcés en 2016 officiellement comme quoi ils n'allaient pas remplacer ce terminal pour en faire un terminal d'export.

4085 La raison majeure étant que ce terminal est en fait utilisé pendant l'hiver pour faire de l'import de gaz naturel pour l'amener, notamment, dans Nord-Est des États-Unis, dans la zone de Boston.

À travers le gazoduc Maritimes North Eastern Pipeline, pour ne pas me tromper dans le nom. Donc ça, c'est la réponse pour Canaport.

4090 Pour la partie, l'autre projet en question que je mentionnais la raison pour laquelle il est difficile pour eux d'aller de l'avant et je ne veux pas m'avancer trop non plus sur leur compétitivité économique puisque ce n'est pas notre projet. C'est difficile à commenter.

4095 De notre compréhension, il y a un enjeu majeur de transport de gaz naturel pour pouvoir aller jusqu'à ce terminal. C'est-à-dire qu'ils doivent passer par quatre réseaux supplémentaires de transport en plus de la conduite principale que GNL utiliserait.

La partie nord du triangle de l'est qui est déjà complètement utilisée, notamment en hiver qui pourrait poser un problème pour l'approvisionnement en gaz, notamment du Québec, voire des Maritimes.

4100 Ensuite, vous avez le gazoduc suivant, donc TQM qui lui aussi viendrait à capacité si jamais il était utilisé qui je crois est déjà utilisé à capacité sur certaines périodes de l'année.

Ensuite, vous avez un troisième gazoduc PNGTS qui lui retourne aux États-Unis à travers différents États américains.

4105 Et ensuite, vous devez encore reprendre le premier gazoduc que je mentionnais tout à l'heure donc Maritimes North Eastern Pipeline qui lui historiquement fait descendre du gaz donc du nord vers le sud.

4110 Il faudrait le faire *flipper* pour le faire aller du sud vers le nord. Et qui lui-même a aussi une capacité limite de 0,8 milliards de pieds cubes par jour. Ce qui ne permettrait pas d'amener le volume nécessaire pour ce projet-là à être développé.

4115 J'espère que ça répond à la question, mais c'est essentiellement une question de capacité de gazoduc.

LE PRÉSIDENT :

4120 Vous mentionnez toujours la plus-value du fonctionnement en électricité de votre complexe. Dans quelle mesure ça peut être un facteur attrayant pour l'éventuel client.

Est-ce que ce serait un argument qui pourrait éventuellement déterminer la signature ou non d'un contrat?

4125 Est-ce que c'est juste une condition accessoire éventuelle?

Parce que vous le soulignez quand même à gros traits, de façon régulière que l'avantage d'un complexe qui fonctionne à l'électricité, surtout auprès de vos clients.

4130 Dans quelle mesure ça a une plus-value, en quelque sorte, pour eux, que vous fonctionniez à l'électricité?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

4135 Oui, c'est effectivement le cas. Il y a des négociations qui sont en cours principalement parce que nous sommes alimentés à l'hydroélectricité et aussi parce que nous avons cet engagement vers la carboneutralité.

Maintenant, je recèderais la parole à monsieur Le Verger.

4140

M. TONY LE VERGER :

Oui. Donc, il y a essentiellement deux points pour répondre à la question. Le premier est un point économique. Comme on l'expliquait je pense que c'est monsieur Paradis qui posait la question par rapport à l'utilisation classique, je dirais l'approvisionnement, comment fonctionne en général une usine de ce type-là.

4145

Donc, en brûlant du gaz, c'est de l'autoconsommation donc on perd 8 à 10 % du gaz qui a été brûlé.

4150

Donc, il y a une fluctuation qui peut avoir lieu dans le marché du gaz et ça représente évidemment un certain pourcentage du coût de l'opération et du coût de production du gaz naturel liquéfié.

4155

Ici, au Québec on a une hydroélectricité qui réglementé je pense que si on regarde l'historique des 20-25 dernières années, le coût de l'électricité a augmenté de façon plutôt prévisible de l'ordre de l'inflation, voire un peu moins de l'inflation.

4160

Pour nous, en termes de point de vue économique quand on discutait avec des clients, ça permet de fournir plus de stabilité dans le prix final de livraison au point de consommation.

Donc ça, c'est un avantage, ça permet justement de simplifier la chose avec les clients finaux. Donc, ça, c'est un des premiers points.

4165

Le deuxième point, c'est que puisqu'on émet environ 85 % de moins de gaz à effet de serre, que les dernières usines, Tedlar qui a été construit dans le golfe du Mexique, donc aux États-Unis.

On parle plutôt de 90 à 95 % de moins quand on compare ça au Qatar ou à d'autres pays dans le monde.

4170

Ça nous offre aussi une protection assez importante vis-à-vis des taxes carbone. Donc, encore une fois de la stabilité dans le prix.

4175

Pour vous donne un ordre de grandeur, une taxe carbone de l'ordre de 50 \$ par tonne, c'est 25 centimes de plus par millions de BTU en termes de coûts de production.

Donc, ça nous offre quand même une perspective de protection assez intéressante pour nos clients. Donc ça, c'est vraiment les deux points économiques.

4180

Puis évidemment d'un point de vue environnemental, je crois que je l'ai mentionné un petit peu plus tôt dans la semaine.

4185

On voit de plus en plus d'acheteurs potentiels qui sont intéressés par la performance environnementale globale de la chaîne de valeur. Donc, je vous avais donné l'exemple de cette compagnie basée à Singapour Pavilion Energy qui a donc émis cette année un appel d'offres pour de l'approvisionnement ou justement la quantité de gaz à effet de serre, sur la chaîne de valeur, était un des critères de décision.

4190

Donc nous, ça nous aide aussi dans nos négociations. Maintenant, pour vous donner un exemple concret on a deux joueurs scandinaves avec lesquels on négocie, en ce moment, qui sont intéressés par le gaz naturel liquéfié principalement pour le transport maritime. Ils ont eu des indications très précises de leur Conseil d'administration comme quoi des projets comme le nôtre faisaient partie de leur priorité. Au vu, justement de la performance environnementale de la chaîne de valeur canadienne gazière.

4195

LE PRÉSIDENT :

Alors voilà.

4200 Monsieur Pilotto, allez-y?

LE COMMISSAIRE :

4205 C'est comme ce que monsieur Gaudreault, hier, évoquait. On a l'aluminium le plus vert au monde, vous commercialisez un produit avec cette étiquette verte.

M. TONY LE VERGER :

4210 C'est ce qu'on précisait un petit peu plus tôt aujourd'hui. Le fait d'utiliser l'hydroélectricité nous permet de faire ça.

Et puis, il y a évidemment encore une fois, la performance environnementale du Canada.

4215 Juste pour vous donner un exemple, deux des plus grandes sources d'émission de gaz à effet de serre au niveau de la production, c'est au niveau du torchage.

4220 Donc, c'est du gaz qui ne serait pas vendu, mais qui brûlerait sur le site. Puis l'autre partie, c'est ce qu'on appelle en bon anglais du *venting* c'est quand on sort du méthane directement dans l'air parce qu'on ne le brûle même pas.

4225 En termes de torchage, le Canada est un des leaders mondiaux là-dedans en termes de performance. Le Canada est cinquième producteur de gaz au niveau mondial. Et si vous regardez vraiment ça, c'est des données de la Banque mondiale, se trouve 26^e uniquement dans la liste du torchage par unité produite de gaz quand on comparaît ça aux autres juridictions.

Donc, il y a vraiment des efforts majeurs qui sont faits, là, au Canada et sur le *venting*, on a exactement les mêmes résultats.

4230

Donc, vous voyez que le Canada émet deux moins de méthane par *venting* par unité produite que des pays comme la Russie, et cinq pour cent de moins que les États-Unis qui pourtant sont un pays qui devraient avoir des normes environnementales relativement élevées.

4235

Donc, on a vraiment une situation, pour le Canada, d'un point de vue environnemental qui nous aide énormément dans nos démarches commerciales.

Je pense que c'est un point qu'avait soulevé monsieur Mazzucchi, tout à l'heure, aussi, en plus de l'aspect géopolitique. Il y a vraiment un attrait pour le Canada en termes de partenaire commercial de ce point de vue là.

4240

LE PRÉSIDENT :

Alors merci de ces précisions. Monsieur Pilotto? Ça va.

4245

Alors voilà pour ce qui est des éléments de réponse suite à votre interrogation. Je vous remercie beaucoup.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

4250

Juste pour un petit complément, le plus haut cap du Saguenay est à 420 mètres, alors 2 000 mètres de dégagement. Peut-être réviser les chiffres. De hauteur, ce n'est pas le dégagement entre le navire...

LE PRÉSIDENT :

4255

Merci. Alors j'inviterais maintenant monsieur Pierre-Luc Tremblay, s'il vous plait.

4260

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

4265

Alors re-bonjour, Monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4270

Oui, je suis content je peux passer une deuxième. Je travaille dans le domaine des télécommunications. Je travaille dans les technologies et tout ça. J'y crois fortement sur l'aspect technologique.

4275

En fait, une tonne de plus de gaz à effet de serre que ce soit 25 millilitres de méthane liquide de plus, ça reste quand même une tonne de trop. Puis 25 de trop.

Il est temps qu'on fasse une transition. Je ne veux pas tomber dans l'opinion parce que oui, je viens de me sentir tomber dans l'opinion.

4280

Je crois que les investissements, même pour vous, même pour vos investisseurs ne devraient pas être faits dans des technologies pour alimenter une usine de gaz naturel, mais pour alimenter quelque chose d'autres.

4285

Ça a l'air très intéressant ce que vous présentez, mais ça reste du gaz naturel. Un gaz qui est fossile, issue de la fracturation hydraulique.

Même la Russie qui ne fracture pas est moins pire que qu'est-ce que vous vous comptez faire de votre méthane.

4290

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, on est vraiment dans l'opinion. Je vous demanderais de vous réserver parce que là vous êtes encore en train de nous dire tout le contenu du mémoire que vous allez nous déposer en deuxième partie.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4295

Mais il y a des gens qui nous écoutent au moins qui peuvent comprendre que tout ça n'est pas propre.

LE PRÉSIDENT :

4300

Oui, mais je vous l'ai dit, on n'est pas l'éditorial on est dans le questionnement. Alors, allez-y, votre question, s'il vous plaît.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4305

Ma question se tourne peut-être plus du côté...

LE PRÉSIDENT :

4310

Du Président de la commission? Votre question, s'il vous plaît.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4315

Oui. Qui lui se tournera vers la bonne personne. Pourquoi continuons-nous à vouloir se questionner sur des projets comme ça aujourd'hui en 2020?

Je vise peut-être...

LE PRÉSIDENT :

4320

Écoutez, je reviens un peu à mon éditorial de tout à l'heure la conciliation des usages. Écoutez, ça va faire partie du débat social, je pense, pendant encore plusieurs années.

4325

Vous comprendrez qu'aujourd'hui en fonction des personnes-ressources disponibles, je ne pense pas qu'on puisse y répondre.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4330 Je m'y attendais.

LE PRÉSIDENT :

4335 Si vous pouvez nous arriver avec quelque chose d'un peu plus concret, parce que nous on analyse un projet.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4340 En fait, ma question complètement différente...

LE PRÉSIDENT :

4345 ...écoutez, on va l'appeler une précision, là, allez-y. Par bonheur on a quand même un peu de temps, puis je tiens à vous signaler qu'on va presque finir avec vous.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4350 Je vous regarde vous, parce qu'après ça c'est vous qui décidez d'où ça va aller. L'investisseur tout à l'heure que la personne de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques a mentionné, il y a eu le promoteur qui a dit que cette information-là n'était pas censée être dévoilée.

4355 Ma question, si tout ça est confidentiel parce que ça repose dans des paradis fiscaux, est-ce que c'est pour ne pas nuire à l'acceptabilité sociale qu'il y a en ce moment, ici, qui est étudiée ici en ce moment?

LE PRÉSIDENT :

4360 D'abord, l'acceptabilité sociale, je l'ai effleuré tout à l'heure, peut-être un peu de façon maladroite, mais en comprenant très bien que c'est un concept qui est encore flou et à définir.

Pour ce qui est de l'autre aspect, de la divulgation de renseignements, bien on l'a quand même abordé aussi le sujet.

4365 Alors, mais je permettrais à madame Fortin de peut-être préciser des éléments d'information à monsieur Tremblay à ce sujet-là.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

4370 Oui. Donc, en complément d'information. Bien d'abord, je suis contente, on tire à sa fin, puis je tiens à vous remercier. Je déborde de mon rôle.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

4375 Je le fais aussi.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

4380 On a eu beaucoup de plaisir à pouvoir à vos questions. Cela dit, il faut comprendre qu'actuellement quand on parle de levées de fonds, c'est des rondes de financement et c'est de l'injection de fonds directs.

Actuellement, on ne produit rien. C'est vraiment des sous qui sont mis pour le développement. Et ça, c'est des retombées directes.

4385 C'est normal, puis un peu comme monsieur Le Verger l'a expliqué tout à l'heure, qu'en phase de développement de projet, pour certaines notions de compétitivités, que ces informations-là ne soient pas publiques.

4390 Mais, ce que je trouve important de souligner, puis on ne l'a pas vraiment effleuré, c'est que GNL Québec à l'heure actuelle, les chiffres que monsieur Le Verger a mentionné tout à l'heure qui ont été levés dans le fond, dans le cadre du développement de projet, ça, c'est des injections de fonds directs dans notre économie québécoise, et dans l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ça, c'est important.

4395 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Ce n'est pas impossible, c'est une société en commandite.

4400 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay. Au nombre de fois que vous êtes intervenu, je m'étonne que vous ne compreniez pas. On n'est pas dans un débat contradictoire. Alors soyez patient, on va attendre de conclure. Madame Fortin?

4405 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

C'est essentiellement les éléments que j'avais à dire. Je tiens à dire que je paie mes impôts en bonne et due comme employée de GNL Québec.

4410 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Tremblay, merci beaucoup d'avoir participé à la consultation publique. Je vous remercie de votre intervention.

4415 J'ai compris que vous étiez très nerveux aux premières interventions, je pense que vous vous êtes familiarisé assez rapidement, à la dynamique de la consultation.

Alors je vous remercie d'avoir contribué à nos travaux.

4420 J'inviterais maintenant Camille-Amélie Koziejy.

MME CAMILLE-AMÉLIE KOZIEJY

4425 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous écoutons.

Mme CAMILLE-AMÉLIA KOZIEJY :

4430

Monsieur le commissaire, est-ce que l'expert français va être encore présent?

LE PRÉSIDENT :

4435

Est-ce qu'il est encore disponible?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

4440

Oui, on est six heures plus tard, on va vérifier. Est-ce que monsieur Mazzucchi est toujours disponible?

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

4445

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question, s'il vous plaît.

4450

Mme CAMILLE-AMÉLIA KOZIEJY :

Oui. En fait, les aspects géopolitiques m'intéressent énormément. Vous avez parlé beaucoup de l'offre, puis du diagnostic, puis de cet enjeu-là qu'il va y avoir une dépendance au gaz naturel à venir.

4455

Puis, c'est aussi toute la question politique qui est liée à la Russie, donc non seulement de se trouver des alliés pour que les canadiens ne soient pas pris dans un genre d'enjeu de Guerre froide entre la Russie et les États-Unis.

4460

Donc ma question, en fait, vous avez parlé de cette demande-là qui était croissante pour le gaz. Moi, je me demandais qu'est-ce qu'il en était des opposants, en Europe, au gaz naturel.

Il doit y avoir des mouvements comme nous, également, qui suggèrent que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition.

4465

Pour étayer mon mémoire, j'aimerais ça avoir quelques pistes comme ça, en Europe, des noms de mouvements, puis aussi des conventions.

Donc, ajouter des détails un peu plus juteux, des choses comme ça.

4470

LE PRÉSIDENT :

Je comprends votre besoin d'avoir l'information. Madame Fortin?

4475

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Monsieur Mazzucchi, peut-être, au moins dresser un portrait de la situation en Europe par rapport aux mouvements environnementaux.

4480

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

Tout à fait. Comme je l'ai dit dans ma représentation, ce qu'il faut comprendre c'est que les usages du gaz en Europe sont extrêmement diversifiés.

4485

À partir du moment où vous avez des usagers extrêmement diversifiés, vous avez une position par rapport au gaz qui peut être, là aussi, extrêmement différente selon les pays.

Vous avez notamment le Parlement européen s'est prononcé très récemment, la semaine dernière sur le fait que dans un certain nombre de pays européens, le gaz devenait une source d'énergie qui était éligible à ce qu'on appelle le fond pour la transition juste.

4490

Notamment, c'est le cas pour les pays d'Europe centrale et orientale qui sont encore majoritairement sur des systèmes charbon.

4495

Et la perception du gaz, comme je vous dis, elle est très différente. Par exemple, si je prends le cas de la France, le gaz en France est une source d'énergie extrêmement minoritaire qui n'est

quasiment pas utilisée pour faire de l'électricité et qui ne va s'utiliser que pour des usages domestiques, de cuisson, de chauffage, éventuellement un petit peu de transport.

4500 Cela étant opposé, la situation européenne est très, très différente selon les pays. Bien entendu, vous avez des pays dans lesquels il va y avoir par rapport à ça, non pas une forme d'opposition au gaz en tant que tel de manière globale, mais une forme d'opposition premièrement aux hydrocarbures et aux ressources fossiles. D'une part.

4505 Et d'autre part, vous allez aussi avoir, et c'est partiellement le cas en France, par exemple, une forme d'opposition au gaz dans le mixe électrique, c'est-à-dire à une augmentation de la part du gaz dans le mixe. Ce qui, a priori, n'est pas forcément prévu.

4510 On est véritablement sur des *panels* de solutions qui sont extrêmement différentes. Étant donné aussi que le gaz est considéré en Europe dans la stratégie européenne, comme étant tout au moins pour la première phase qui est la phase 2020-2024, le socle de développement de la stratégie hydrogène de l'Union européenne.

4515 Mais là aussi, c'est très différent selon les pays qui sont considérés. Vous avez des pays qui sont très orientés vers le gaz, dans l'hydrogène, ça va être le cas des Pays-Bas ou de l'Allemagne, par exemple, et d'autres beaucoup moins.

LE PRÉSIDENT :

4520 Alors merci. Alors voilà les éléments qui peuvent vous être apportés. Je vous remercie de votre question.

Mme CAMILLE-AMÉLIA KOZIEJY :

4525 Je vous remercie. Est-ce que je vais pouvoir avoir ses coordonnées, d'une certaine façon?

LE PRÉSIDENT :

4530 Alors écoutez, vous prendrez contact avec l'initiateur. Pour ce qui est de sa présentation, elle va être disponible.

M. NICOLAS MAZZUCCHI :

Monsieur le président, si je peux me permettre?

4535 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

4540 **M. NICOLAS MAZZUCCHI :**

Je suis chercheur dans un centre de recherche tout à fait public, et mon contact se trouve très facilement sur le site Internet du centre de recherche auquel j'appartiens qui s'appelle la Fondation pour la recherche stratégique.

4545 **Mme CAMILLE-AMÉLIA KOZIEJY :**

Merci beaucoup.

4550 **M. NICOLAS MAZZUCCHI :**

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

4555 Merci de votre intervention.

Mme CAMILLE-AMÉLIA KOZIEJY :

4560 Merci.

MOT DU PRÉSIDENT

4565

LE PRÉSIDENT :

Alors voilà ce met fin à nos travaux. Alors, nous mettons un terme à nos travaux de la première partie de l'audience publique.

4570

Alors voilà ce met fin à nos travaux. Alors, nous mettons un terme à nos travaux de la première partie de l'audience publique.

La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines de ces questions.

4575

On s'est abstenu de faire des appels de documents, mais on contactera éventuellement les personnes-ressources ou l'initiateur pour ce qui est de compléter la documentation qui a été demandée par la commission.

4580

Puis on souhaite éventuellement, on est vendredi, mais dans un délai quand même assez rapide. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la 2^e partie de l'audience qui aura lieu, ici même, à compter du 26 octobre prochain à 19 h. Entre-temps, la commission poursuit ses travaux.

4585

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de M^{me} Geneviève Grenier, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard le 8 octobre prochain à 16 h. L'objectif vise à préparer l'horaire de la 2^e partie de l'audience publique. Des formulaires prévus à cet effet sont disponibles également dans le site Web du BAPE.

4590

En 2^e partie de l'audience, la disposition de la salle sera différente, seules les tables des participants et celle de la commission demeurent en place. L'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

4595

4600 Cette 2^e partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Le temps accordé à la présentation des mémoires, contenu de la participation sera déterminé et sera annoncé par la commission ultérieurement. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion, le cas échéant. Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'à leurs présentations devant la commission et les mémoires non présentés seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

4605 Je tiens à souligner que nous prendrons connaissances de tous les mémoires, qu'ils soient présentés ou non.

4610 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

4615 COMMENT EXPRIMER VOTRE OPINION

Il existe trois façons d'exprimer votre opinion :

- déposer un mémoire et le présenter en séance publique;
- déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;
- exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

4620

4625 Pour que votre position soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, nous vous invitons fortement à déposer un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désignera la personne qui sera autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

4630

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE.

Il est important pour vous de nous transmettre votre avis d'intention au plus tard le 8 octobre prochain à 16 h. Le formulaire *Avis d'intention* est disponible dans le site Web du BAPE.

4635

Pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 22 octobre prochain à midi.

4640

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir sur notre site Web.

4645

Pour terminer, je pense qu'il faut quand même vraiment le souligner, je remercie la porte-parole de l'initiateur et son équipe, de même que celle des personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette 1^{re} partie de l'audience publique.

4650

Merci également aux participants d'être intervenu dans le cadre de la présente audience, ce qui permettra à la commission de mieux définir les enjeux en lien avec le projet à l'étude.

Enfin, je remercie les gens de l'équipe technique ainsi que celle de la commission pour leur soutien aux travaux de la présente commission.

4655

Souhaitant vous revoir le 26 octobre, merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

Alors, je vous remercie vraiment de la contribution de tous et de toutes à nos travaux, durant cette semaine qui a été intense. J'ai calculé, nous avons passé près de 40 heures en audience publique pour traiter des enjeux qui ne sont quand même pas anodins.

4660

Alors, je tiens à vous souligner que c'était un défi pour la commission d'en arriver à concilier l'ensemble de l'information qui nous a été fournie pour en arriver à un mémoire qui permettra au ministre de prendre une décision sur le projet.

4665

Alors merci encore à l'ensemble des participants, merci aux auditeurs qui nous ont écoutés, qui nous ont suivis sur le site Web. Alors, merci en souhaitant vous revoir le 26 octobre prochain.

SÉANCE SUSPENDUE

4670

REPRISE DES SÉANCES À 19 H LE 26 OCTOBRE 2020

4675

Je, soussignée, Barbara Lemieux, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au moyen de la sténotypie.

Le tout conformément à la loi.

4680

Et j'ai signé,



Barbara Lemieux, s.o.

4685